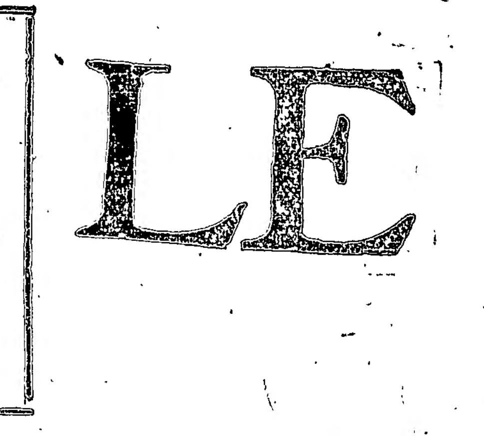
Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST



Administration et Rédaction:

1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Tél. 2964

Abonnement:

Un an, Canada $2.00
„ „ Etats-Unis ... $2.50
„ „ Europe $5.00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE

12ème Année — PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi, 5 Avril, 1922 — NO. 5

Immigration franco-américaine

Personne ne saurait mettre en doute l'importance de l'immigration dans notre pays. Pour l'Ouest en particulier, la colonisation est une question vitale, intimement liée à de nombreux autres problèmes. De nouveaux colons augmentent sûrement la production, source de nouvelle richesse. Plus de production entraîne plus de transports et des taux moins élevés; plus de richesse entraîne plus d'activité dans le commerce et plus de sécurité dans les affaires en général. Une augmentation de la population et de la production aura aussi pour résultat une main-d'oeuvre moins coûteuse pour le fermier et placera l'industrie agricole sur une base économique plus solide.

Le gouvernement ne peut accorder trop d'attention à la classe d'immigrants introduits dans l'Ouest Canadien. Notre pays est avant tout un pays agricole. Les meilleurs colons pour nous sont donc ceux qui ont les aptitudes voulues pour travailler la terre, soit chez d'autres fermiers, soit à leur propre compte sur des homesteads ou des fermes qu'ils auront louées ou achetées. Pour le présent et pour longtemps encore, l'immigration devrait se confiner largement aux cultivateurs.

Mais les meilleurs colons eux-mêmes auront quelques difficultés à surmonter dans nos provinces de l'Ouest. Les ouvriers de ferme ne trouvent de l'emploi que pendant une partie de l'année chez la majorité des fermiers qui font la culture exclusive du blé; la longue saison d'hiver qui les force à chômer les rebute. Les "homesteaders" devront désormais s'établir dans les régions du nord, où ils peuvent s'attendre à trouver de la terre difficile à défricher et lente à produire. Les colons venant ici pour louer ou acheter une ferme ont besoin de capital. Ceux d'Europe auraient beaucoup de peine actuellement à vendre leurs propriétés et la conversion de leur avoir en argent canadien entraînerait une perte sérieuse du fait du change.

S'il est vrai, comme l'a dit M. Beatty, président du Canadien Pacifique, que "le plus grand besoin du Canada aujourd'hui est l'immigration," et s'il est vrai aussi, d'après une dépêche spéciale d'Ottawa à un journal de Saskatoon, que "l'immigrant éventuel d'Angleterre ou d'Europe n'est pas, en général, dans une position financière qui lui permette de venir, d'acheter et de se lancer dans l'agriculture," allons-nous financer le colon pauvre désireux de s'établir fermier à la condition qu'on lui avance l'argent nécessaire pour acheter une terre et des animaux? Allons-nous instituer pour les civils, comme quelques-uns le recommanderaient, une sorte de système d'établissement soutenu par le gouvernement, semblable à celui qui existe actuellement pour les soldats. Et si le gouvernement décide de prélever des fonds pour aider les nouveaux-venus, peut-il raisonnablement refuser d'aider aussi les colons canadiens qui se trouvent dans les mêmes conditions? Serait-il justifiable d'engager notre crédit national ou d'employer les économies du peuple à placer plus de cultivateurs sur la terre, alors qu'il semble incapable de secourir, afin de les maintenir attachés au sol, tant de malheureux fermiers déjà établis dans le sud des provinces de l'Ouest?

* * *

A tout événement, que le gouvernement aide ou non les nouveaux-venus, les difficultés qui s'opposent à la colonisation rapide de l'Ouest pourraient être partiellement surmontées par un travail persévérant pour recruter une classe d'immigrants qui ne compteraient que sur leurs propres ressources pour s'installer sur nos terres incultes. Depuis un certain nombre d'années, les Etats-Unis nous ont fourni ces colons désirables et il y a lieu de croire qu'ils sont encore en mesure de le faire. Et parmi les fermiers américains, il en est une catégorie à laquelle le Canada aurait avantage à faire appel plus que jamais. Ce sont les Franco-Américains. Des milliers d'entre eux, fermiers, bûcherons, mineurs ou journaliers, pourraient être décidés par des amis, des parents ou des agents d'immigration canadiens à revenir au pays natal. Habitués à travailler la terre et possédant de grandes familles, ils feraient sans nul doute de bons fermiers, comme l'ont prouvé d'ailleurs leurs nombreux compatriotes venus au cours de ces quinze dernières années.

On devrait s'occuper plus activement aujourd'hui du recrutement de ces colons franco-américains. Les agents de langue française des Etats-Unis qui n'ont pas une connaissance personnelle et complète de nos conditions agricoles devraient avoir l'assistance d'hommes de l'Ouest au fait des avantages et des inconvénients de toutes les parties du pays et familiers avec les meilleurs districts de colonisation.

Le nombre des agents de recrutement aux Etats-Unis — deux seulement aujourd'hui: l'un pour le département de l'immigration à Manchester et l'autre pour le Chemin de fer National du Canada à Boston — devrait être porté à cinq. Aux agents de colonisation qui travaillent actuellement dans l'intérêt de l'Ontario-Nord et de l'Alberta, il faudrait en ajouter un pour le Manitoba et un autre pour le nord de la Saskatchewan.

Afin de faire un travail de colonisation effectif, il semble nécessaire d'établir une coopération plus étroite entre les agents de recrutement des Etats et les agents de colonisation du Canada. A cette fin, chaque agent recruteur devrait connaître parfaitement au moins un district de homesteads et une colonie nouvelle où la terre se vend à des prix raisonnables, de façon à pouvoir y référer spécialement dans sa propagande auprès des colons.

De toutes façons, le travail de colonisation devrait être la continuation ou l'extension du travail de recrutement. Pour cela, les agents de recrutement devraient recueillir, sur les colons partant ou ayant l'intention de partir, des informations qui seraient envoyées à un bureau central (Winnipeg) pour être utilisées par les officiers d'immigration et les agents de colonisation quand ils ont à placer les nouveau-venus.

Nous pensons que le temps est venu pour le ministre de l'intérieur de songer à la nomination d'agents spéciaux, relevant de lui-même, pour la partie du travail d'immigration se rattachant aux colons de langue française. Les fonctions de ces agents consisteraient: à aider le département de l'immigration dans le choix des imprimés, circulaires, tracts de publicité en français; à participer au travail fait par les agents de langue française aux Etats sous forme d'assemblée publiques, correspondance, excursions de colons, etc.; à se tenir en relations avec les sociétés de colonisation privées.

* * *

Ce qui précède est un aperçu des suggestions que le comité exécutif de l'A. C. F. C. a cru devoir soumettre récemment à l'honorable Charles Stewart, ministre de l'intérieur. A l'heure où de tous côtés, en effet, on s'occupe activement du problème de l'immigration, n'est-ce pas le devoir de notre association nationale d'élever la voix en faveur des nôtres et de réclamer la part qui nous revient dans l'aide officielle apportée à l'oeuvre de la colonisation? Notre requête est juste et raisonnable; nous avons bon espoir qu'elle sera écoutée.

L.-A. Delorme.

Charles d'Autriche est mort

L'ancien empereur succombe à la pneumonie dans l'île de Madère

FUNCHAL, Madère — L'ancien empereur Charles d'Autriche-Hongrie est mort ici le 1er avril. Il était tombé malade un peu plus d'une semaine auparavant, souffrant d'une pneumonie avec complications cérébrales. Dès mercredi dernier sa situation était si sérieuse que l'extrême-onction lui avait été administrée.

La maladie de l'ex-empereur avait suscité une vive sympathie parmi les monarchistes à Vienne et à Budapest. L'un des anciens médecins de la cour était parti de Vienne dans l'espoir d'aller l'assister à Funchal. Une souscription de plusieurs millions de couronnes avait été faite pour défrayer ses dépenses. Le comte Andrassy avait vendu un fameux Rembrandt 300,000 francs, afin de venir en aide au monarque exilé.

La république autrichienne avait été établie le 12 novembre 1918. Charles avait demandé la permission de rester en Autriche, mais lorsqu'on découvrit qu'il complotait pour regagner le pouvoir, le nouveau gouvernement le força à s'éloigner. Il se rendit en Suisse, d'où il tenta de reprendre son trône.

En mars 1921, il fit son apparition soudaine à Vienne, mais y échoua; il se rendit ensuite à Budapest, où il ne fut pas plus heureux. Il retourna en Suisse, et en octobre dernier, il fit une autre tentative malheureuse à la tête de 12,000 hommes. Ses troupes furent défaites et lui fut fait prisonnier. Après avoir été enfermé quelque temps dans un château hongrois, il fut envoyé avec sa femme, à la demande des alliés, dans l'île de Madère. Le gouvernement hongrois décréta sa déchéance. Charles a toujours refusé énergiquement d'abdiquer et de reconnaître la république autrichienne. Il laisse, outre l'ex-impératrice Zita, sept enfants en bas âge.

—:o:—

Pour la Tempérance contre la Prohibition

Déclaration de M. Mackenzie King à une délégation de la "Dominion Alliance."

OTTAWA — "Je ne suis pas en faveur de la prohibition mais je prône le tempérance," a déclaré Mackenzie King, premier ministre, à une nombreuse délégation représentant la "*Dominion Alliance of Canada.*"

La délégation demandait que le gouvernement adopte à la présente session une loi interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation et le transport entre provinces des boissons alcooliques.

La réponse du premier ministre a été catégorique. Il a assuré aux délégués que le gouvernement était prêt à prendre les mesures nécessaires pour aider aux provinces à appliquer la loi telle qu'elle est à présent mais qu'il était impossible de présenter une mesure de prohibition totale à la présente session du parlement.

Il a ajouté que tout ce que le gouvernement pourra faire pour aider au mouvement de la tempérance sera fait.

Le fait que les Etats-Unis font l'expérience de la prohibition totale, que certaines provinces du Dominion font la même chose tandis que d'autres ont le contrôle partiel des boissons, fournit au gouvernement fédéral l'occasion d'étudier et de voir quel est le meilleur système.

Les autres ministres qui accompagnaient le premier ministre étaient sir Lomer Gouin, ministre de la justice; MM. W.-R. Motherwell, ministre de l'agriculture; Jacques Bureau, ministre des douanes, et W.-S. Fielding, ministre des finances.

—:o:—

Mort de Sir John Eaton

TORONTO — Sir John Craig Eaton, le célèbre commerçant propriétaire des grands magasins de Toronto et de Winnipeg, est mort à sa résidence après avoir lutté sept semaines contre la maladie. Ses dernières paroles pendant qu'il avait sa connaissance ont été pour dire qu'il ne demandait qu'à se reposer. Il disparait à 46 ans, mais après avoir déployé une activité qui aurait facilement rempli un siècle dans la vie d'un homme moyen.

Tout Toronto a pris le deuil à la nouvelle de la mort de sir John Eaton, qui était très estimé dans le monde des affaires.

La danse pendant le carême

Apprenant que quelques-uns de ses paroissiens avaient passé pardessus les règlements du carême promulgués par Mgr Guertin, évêque de Manchester, qui a tracé l'attitude de l'Eglise catholique vis-à-vis des amusements pendant la saison du carême, M. le curé C.-S. Lacroix, de l'église du Saint-Rosaire de Rochester, N.-H., a causé une surprise parmi les danseurs du Music Hall lorsqu'il s'est présenté à la salle en compagnie du chef de police William Davis pour voir s'il y avait de ses paroissiens à la danse.

La présence du curé Lacroix a eu pour résultat la fuite précipitée de quelques danseurs et de quelques danseuses. M. le curé a vertement sermonné le directeur de l'orchestre, un catholique de Haverhill, qui organise des danses pendant le carême. Le prêtre a trouvé quelques-uns de ses paroissiens à danser et leur a conseillé de rentrer chez eux, ce qu'ils ont fait. Il appert que la salle de danse sera fermée durant le reste du carême.

Est-ce qu'on danse à Prince-Albert, pendant le carême?

—:o:—

La faillite de la prohibition

Le député provincial de Prince-Albert, M. Charles McDonald, a déclaré, dans une entrevue accordée au *Morning Leader*, de Régina, que la mise en vigueur de la loi de tempérance a créé dans le nord de la province une situation plutôt alarmante. On est en train de faire des criminels avec de braves citoyens, a-t-il dit; 80 p.c. de ceux appréhendés pour infraction à la loi ne sont que de bons fermiers qui font un peu de vin ou de bière pour leur usage privé et qui n'ont jamais songé à vendre des liqueurs. Si cet état de choses continue, déclare M. McDonald, il faudra trouver un autre remède que la législation actuelle.

Faisant écho aux déclarations du député de Prince-Albert, M. Sam McLeod, ex-maire de notre ville, donnait, quelques jours plus tard, quelques renseignements édifiants sur l'observance de la prohibition. D'après lui, 90 p.c. des juges et des magistrats qui ont pour mission de faire respecter la loi et 95 p.c. des auteurs mêmes de la loi, sont les premiers à la transgresser. Les plus fervents adhérents de la prohibition, affirme M. McLeod, ce sont les "bootleggers" à qui la loi donne l'occasion de réaliser une foule de revenus. S'il y avait un référendum au sujet des liqueurs, les plus fougueux défenseurs de la loi actuelle seraient certainement les "bootleggers.".

Ce serait le temps, pour ceux qui ont appuyé cette loi, de reconnaître leur erreur et de travailler de concert avec le gouvernement pour apporter une modification nécessaire et faire ainsi cesser le scandale présent.

L'hon. Martin s'en va

M. Dunning lui succéderait et le Dr. J. M. Uhrich serait l'un des nouveaux ministres.

REGINA — La rumeur persiste que le premier ministre Martin a l'intention de démissionner prochainement. Bien qu'il ne soit pas possible d'obtenir confirmation de cette nouvelle d'aucune source officielle, il est bien connu par toute la province qu'une réunion des comités exécutifs libéraux de circonscription élus l'été dernier a été convoquée pour le 4 avril et que les députés ministériels doivent se réunir à Régina dans l'après-midi du même jour.

Depuis quelques mois il est question que M. Martin doit résigner son poste et abandonner la politique provinciale pour accepter une position de juge à la cour d'appel de la Saskatchewan. Le bill créant un juge supplémentaire pour la province vient précisément d'être adopté aux Communes et au Sénat. En cas de démission du premier ministre actuel, il est entendu que son successeur sera l'hon. Charles A. Dunning, trésorier provincial.

D'après le *Star*, de Saskatoon, le nouveau cabinet se composerait comme suit:

Premier ministre et trésorier provincial — Hon. C. A. Dunning.

Ministre de l'agriculture — George Spence, de Notokeu.

Procureur général — Col. J. A. Ross, Régina.

Ministre de l'éducation — Hon. S. J. Latta, Last Mountain.

Ministre des affaires municipale; — J. G. Gardiner, North Qu'Appelle.

Ministre de la voirie — Hon. C. M. Hamilton.

Ministre de la santé publique et secrétaire provincial — Dr. J. M. Uhrich, Rosthern.

Ministre des travaux publics — Hon. A. P. McNab.

—:o:—

Pour les écoles de Green Valley

On n'a pas oublié le nom de Green Valley, cette paroisse de l'Ontario située aux portes mêmes de la province de Québec où des commissaires d'école ont jadis risqué la prison pour avoir fait donner à leurs enfants un peu d'enseignement de français et de catéchisme. Depuis, deux écoles libres y ont été fondées au prix de sacrifices méritoires. Mais par suite de circonstances économiques particulièrement difficiles, ces écoles risquaient d'être fermées d'ici quelques semaines. On avait besoin immédiatement de $300. M. Omer Héroux a fait un appel aux lecteurs du *Devoir*, et deux jours après, la souscription dépassait déjà la somme requise.

La Basilique de Sainte Anne de Beaupré détruite par le feu

On a sauvé la statue miraculeuse et les précieuses reliques, mais l'édifice est une perte totale d'un million et demi.

STE-ANNE-DE-BEAUPRE — Le village de Ste-Anne-de-Beaupré, célèbre dans toute l'Amérique du Nord comme lieu de pélerinage et par les nombreux miracles qui s'y sont opérés par l'intercession de sainte Anne, vient d'être frappé par un grand malheur. Un incendie s'est déclaré, mercredi matin, vers 9 heures, dans le monastère des Rédemptoristes, qui ont la charge du sanctuaire de Ste-Anne. Le feu s'est rapidement propagé au juvénat, au presbytère et à la sacristie.

A onze heures, le juvénat, le presbytère et la sacristie étaient complètement détruits et le feu s'était communiqué à l'intérieur de la basilique. A midi les tours de la basilique s'effondraient, ainsi que les murs de l'église et du monastère. C'est une perte totale.

Quand les flammes commencèrent à consumer la basilique et qu'on eut perdu tout espoir de la sauver on se mit à sauver les souvenirs historiques qu'elle contient.

Les Saintes Espèces furent transportées dans la petite chapelle historique, à peu de distance de la basilique. La statue de Sainte Anne, qui est un objet d'art de grande valeur et qui a fait des milliers de miracles pendant le dernier siècle, a été sauvée.

On ne connait pas au juste l'origine de ce désastreux incendie. Certains croient qu'un court circuit a pu se produire dans le système d'illumination électrique. Les flammes ont fait des progrès très rapides. Les révérends pères qui cherchaient à sauver les souvenirs historiques et religieux étaient repoussés par le feu qui ravageait avec rapidité le monastère et ils durent le quitter en toute hâte.

Les paroissiens de Sainte-Anne de Beaupré ont fait des efforts héroïques pour sauver leur basilique. Aidés des révérends pères Rédemptoristes ils tentèrent inutilement de contrôler l'incendie qui ravagea tout le monastère et le juvénat en moins d'une heure. Les pompiers de Québec arrivèrent trop tard.

Le R. P. Bruneau au risque de sa vie a accompli des actes de grande bravoure en sauvant au milieu des flammes les reliques et la statue de Sainte Anne. Les RR. PP. sont parvenus à sauver aussi plusieurs objets d'art, mais ils ont à déplorer la perte considérable de la majeure partie des richesses du monastère. En outre du superbe maître-autel en marbre, le feu a ravagé la chaire en marbre blanc qui faisait l'admiration des milliers de pèlerins qui ont visité Ste-Anne de Beaupré. L'orgue, qui était l'un des plus grands du pays, est complètement détruit. Le parvis du temple, tout de marbre, est fort endommagé. On estime que le feu a causé en moins d'une heure et demie plus d'un million cinq cents mille dollars de dommages et détruit des oeuvres d'art et des souvenirs historiques qu'il sera difficile de remplacer.

Pour la Langue Française.

De droite et de gauche

Un avocat anglais qui approuve notre campagne — M. Milton N. Campbell, député fédéral de Mackenzie, et l'enseignement du français — La question des mandats de banque pour la France — La maison Dupuis Frères, de Montréal, et la clientèle de l'Ouest.

Nous avons publié ici de nombreuses lettres de lecteurs exprimant leur satisfaction de voir la campagne en faveur du français qui se poursuit chaque semaine dans nos colonnes. En voici une qui mérite une mention spéciale. Elle est de M. H. Mortimer Nelson, de Outlook, Sask., — un pur Anglais — président de l'association des avocats de la Saskatchewan. M. Mortimer Nelson nous écrit dans un excellent français:

Bien que, comme Anglais, je ne puisse prendre un intérêt très vif dans la campagne en faveur du français, j'ai lu avec beaucoup de plaisir les nombreuses lettres parues dans le Patriote. J'espère que vos efforts réussiront, car je sais bien que la langue française a des droits constitutionnels qu'il faut reconnaître.

Je ne peux pas m'exprimer avec clarté en français, mais j'espère que vous voudrez bien accepter mes félicitations les plus cordiales pour vos efforts patriotiques et mes souhaits pour que la langue française obtienne sa part légitime.

Agréez mes cordiales salutations,
H. Mortimer Nelson,
Outlook, Sask.

Ils sont moins rares qu'on ne pense, nos concitoyens de l'autre race qui nous approuvent et nous estiment davantage de nous voir revendiquer fièrement nos droits. En nous haussant dans leur opinion, nous facilitons singulièrement — pensons-y — la dignité et la cordialité de nos relations avec eux.

Un député de la Saskatchewan qui est pour l'enseignement du français

Il n'est pas sans intérêt de relever les paroles suivantes prononcées aux Communes par M. Milton N. Campbell, député progressiste de Mackenzie, Sask., lors du débat sur l'adresse:

"Je regrette extrêmement que ma connaissance incomplète de la langue française ne me permette pas d'exprimer d'opinion sur le discours de l'honorable député qui a secondé l'adresse (M. Mercier) et qui a parlé en français. C'est un des principaux regrets de ma vie de ne pas connaître parfaitement la langue française et je crois que l'heure est arrivée pour nous, d'origine anglo-saxonne, de donner au parler français la place qu'il mérite dans nos écoles nationales. Je voudrais vivre assez longtemps pour voir le jour où chaque enfant, dans notre cher Canada, possèdera au moins une connaissance raisonnable de l'idiome que parlent nos frères de la province de Québec."

Un point à élucider

Nos banques canadiennes-françaises font-elles tout leur devoir pour ce qui touche à notre langue et ne contribuent-elles pas, dans une certaine mesure, à faire passer le Canada à l'étranger pour un pays exclusivement anglais? C'est la question que s'est posée un de nos compatriotes de Prince-Albert et nous la posons à notre tour. Voici d'ailleurs le cas précis qu'il invoque:

J'ai à envoyer, de temps à autre, quelques petites sommes en France. Avec le cours variable du change qui existe depuis quelques années, il est plus pratique de faire son envoi par mandat de banque que par mandat-poste. *Mais comment se fait-il que notre Banque d'Hochelaga, pour un envoi d'argent en France, délivre à ses clients un mandat où il n'y a pas un mot de français? J'en ai fait la remarque. On m'a expliqué que ces envois étaient faits par l'intermédiaire d'une maison de banque américaine. D'où la nécessité d'avoir des formules libellées en anglais.*

J'avoue que je n'ai rien compris du tout à cette explication. A supposer que cette maison américaine, qui fait une spécialité de négocier les envois d'argent en France, ignore complètement le français — chose tout à fait invraisemblable — ne pourrait-on pas au moins avoir un mandat bilingue? Le bureau de poste nous en donne bien, lui; pourquoi une banque canadienne-française ne pourrait-elle pas en faire autant? Je ne puis croire que nos amis de la province de Québec se contentent de ces formules anglaises, et dans ce cas, l'explication fournie par le bureau de Prince-Albert n'en serait pas une.

Il me semble que ce détail n'est pas sans importance. On reproche souvent à nos cousins de France d'ignorer la vraie physionomie du Canada et de croire que le pays est complètement anglais en dehors de la province de Québec, et encore! Avouons que des singularités de ce genre sont bien faites pour les entretenir dans une erreur qui, en somme, nous est préjudiciable à nous autant qu'à eux.

Le point soulevé ici par notre correspondant mérite certainement notre attention. Ces blancs de mandats en anglais pour la France, émis par une banque canadienne-française, sont un contre-sens. Jusqu'à preuve du contraire, nous voulons croire qu'il en existe en français, et notre devoir alors, bien entendu, est de les exiger.

Une maison où l'on peut faire ses commandes en français

L'un des arguments que l'on a conseillé de faire valoir auprès des maisons à catalogues pour en obtenir du français est celui-ci: il nous est possible d'acheter aux mêmes conditions à Montréal et nous le ferons si l'on ne veut pas nous donner du français. Ceci n'est pas une menace de nul effet et les commerçants intéressés comprendront fort bien qu'elle n'est pas sans valeur.

De fait, il y a déjà un bon nombre de Canadiens français de l'Ouest qui font une partie de leurs achats à Montréal et à Québec, au lieu de les faire à Winnipeg et à Régina, et ils s'en trouvent très satisfaits. Ce ne sont pas quelques jours de plus ou de moins qui ont une grande importance lorsqu'il s'agit des commandes par la poste en général et l'avantage que l'on a de correspondre en français compense bien pour ce léger retard.

Nos compatriotes qui n'ont pas encore expérimenté ce système pourraient le faire, tout au moins à titre d'essai. La maison Dupuis Frères, de Montréal, leur en fournit précisément l'occasion. Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs — et surtout de nos lectrices — sur l'annonce qu'elle publie à partir d'aujourd'hui dans le *Patriote*. Cette maison bien connue, — dont le magnifique succès prouve bien que les Anglo-Saxons n'ont pas le monopole du génie des affaires, rappelle fort à propos aux Franco-Canadiens de l'Ouest que son magasin est aussi prêt de chez eux que leur bureau de poste et qu'elle paye les frais de transports dans toutes les parties du pays.

Ajoutons que c'est un compatriote bien connu dans l'Ouest par ses efforts pour introduire le français dans le monde commercial, M. J. A. Béland, qui a eu l'heureuse idée de consolider et d'étendre ces relations d'affaires entre la maison Dupuis et nos provinces de l'Ouest. Le projet est intéressant et tous nos amis ne pourront manquer de l'approuver. Qu'ils n'oublient pas que sa réussite dépend des encouragements réels et tangibles qu'ils lui apporteront.

A l'appui de ce qui précède

Au moment d'aller sous presse, nous recevons la lettre suivante d'un ami de Saskatoon. La suggestion qu'elle renferme se trouve déjà réalisée, mais les raisons qui l'appuient demeurent toujours vraies. Celui qui parle est un homme très entendu aux affaires.

J'ai une suggestion à vous faire, ainsi qu'à la maison "Dupuis Frères," de Montréal. Je serai bref, voici:

Pour tous ceux qui veulent un tant soit peu étudier la situation économique actuelle, il ne peut y avoir aucun doute sur le fait que les prix, en général, ont baissé beaucoup plus à Montréal qu'ici et de nouvelles réductions très sensibles vont se faire sentir de nouveau dans l'Est. Tout cela voyage, mais lentement, et cela prend du temps pour arriver ici. Donc celui qui aurait absolument besoin d'acheter quoi que ce soit pour sa famille ferait bien de le faire dans l'Est. Autrement, il lui faudra encore payer des prix exorbitants. Si l'on avait une

(à suivre en page 2)

Notre enquête au sujet des Grain Growers.

Les Grain Growers devaient-ils entrer dans la politique?

Quelle est l'attitude à prendre en présence du fait accompli?

Cher Monsieur Frémont,

Je suis heureux de vous féliciter de l'initiative que vous avez prise en demandant un échange d'idées entre vos lecteurs sur cette si grave question de l'entrée des G. G. dans la politique provinciale.

Pour qu'un journal donne son maximum de résultats, il faut qu'il soit lu, et pour être lu il faut qu'on s'y intéresse. Or rien n'attire davantage l'attention du lecteur que ces discussions contradictoires.

Je n'ai, pour ma part, presque rien à ajouter à ce qui a été dit déjà sur ce sujet. Il est évident que la population de langue française n'a pas désiré l'entrée des G. G. dans la politique provinciale. Elle regrette cette décision.

Comme plusieurs l'ont bien dit, l'activité politique de l'organisation causera un préjudice énorme à son activité commerciale. Il sera bien difficile de mener les deux choses de front, sans que l'une en souffre. De plus, avec la politique, ce sont des germes de division que l'on introduit, et ceux-ci sont toujours funestes à l'organisme le mieux constitué. Jusqu'ici l'on saluait les chefs des G. G.; ceux qui, dans les locaux, montraient un certain dévouement, on leur était reconnaissant de mettre leur compétence au service de la classe agricole. Maintenant, et quelle que soit la pureté de leurs intentions, on verra en eux surtout des candidats à la députation ou à une sinécure quelconque. Ils perdront par le fait même l'autorité morale qu'ils avaient su conquérir. Et le danger pour eux sera plus grand encore si le succès électoral couronne leurs efforts, parce que la population demandera des G. G. au pouvoir plus qu'elle n'aurait demandé des G. G. simple organisation économique. Elle leur demandera plus qu'elle n'aurait demandé à un autre gouvernement, et le mécontentement ne tardera pas à se manifester.

L'organisation politique résistera probablement, parce que l'union des appétits est bien tenace, mais la maison commerciale y perdra immensément.

Cette entrée dans la politique s'explique d'autant moins que les G. G. sont tout-puissants avec l'administration actuelle. La plupart des députés sont des fermiers et les désirs exprimés par les conventions deviennent bien souvent des lois. Ils ont tous les avantages du pouvoir sans en avoir aucune des responsabilités. D'autre part, je doute fort qu'aucun autre gouvernement au Canada n'ait fait autant pour la classe agricole que les gouvernements Scott et Martin. Leurs adversaires eux-mêmes ne trouvent aucun reproche sérieux à leur adresser et l'on est surpris de la faiblesse des critiques faites par l'opposition au cours de la dernière session de la législature. Pourquoi donc, dans ces conditions, entrer dans la politique? Il y a évidemment là une question d'ambition à satisfaire: et l'on trouve dans ceci le résumé des motifs qui ont dû faire agir le petit groupe bruyant qui a dirigé la convention dans cette voie. Il semble donc que nous avons bien des raisons de regretter la décision qui a été prise. Mais nous n'y pouvons rien. Il est inutile de gémir sur les erreurs commises; nous nous trouvons en face d'une situation nettement établie. Aussi la question posée ne doit plus être: "Que pensez-vous de l'entrée des G. G. dans la politique?" mais bien celle-ci: "Quelle attitude allons-nous prendre?"

Comme le faisaient remarquer l'autre jour quelques-uns de mes amis d'Arborfield, les G. G. comptent parmi eux des hommes qui ne nous inspirent qu'une confiance bien relative. Il n'y a pas si longtemps encore que le "One flag, one school, one language," était le thème favori de leurs conventions. Les exigences de la politique ont fait reléguer cette vieille formule. Mais ne la sortira-t-on pas un jour?

Aux élections fédérales, la question nationale ne se posait pas. Chacun de nous était libre de prendre la position qu'il jugeait la plus avantageuse aux intérêts économiques du pays. Mais il n'en est pas ainsi de la politique provinciale, d'où dépend directement le sort de nos écoles et de l'enseignement de notre langue.

La situation est d'autant plus angoissante pour nous que si l'on en juge par ce qui s'est passé dans l'Ontario et dans l'Alberta, les G. G. ont neuf chances sur dix de remporter de sérieuses victoires au cours des élections partielles qui vont avoir lieu et la victoire décisive aux élections générales. Avec cette perspective en vue, est-il sage pour nous de les combattre?

Si nous faisons bloc contre eux, il n'y a pas de doute qu'au pouvoir ils s'en souviendront et ne garderont pas de ménagement envers un groupe sur lequel ils savent ne point pouvoir compter. Nous aurons nous-mêmes, par notre hostilité, fortifié l'influence des éléments hostiles de l'organisation et rendu impuissants ceux qui auraient désiré être nos amis. Ne vaudrait-il pas mieux, ne serait-ce pas plus habile, de traiter avec quelques-uns des chefs, de leur faire prendre quelques engagements, d'entrer dans le mouvement, de s'y faire des amis et des alliés, afin de n'avoir rien à redouter d'une victoire qui paraît certaine. La question vaut la peine d'être étudiée de près.

Je sais bien que si nous abandonnons le gouvernement actuel, qu'il soit dirigé par l'hon. Martin, ou par l'hon. Dunning, l'on nous accusera d'ingratitude. Cependant, il ne faudrait pas pousser les choses à l'extrême. Quand un navire sombre, les passagers l'abandonnent pour pourvoir à leur sécurité. C'est un peu notre cas. D'ailleurs, le gouvernement n'est pas sans reproche à notre égard tant s'en faut. Les ministres nous ont toujours prodigué de belles paroles, ils nous ont défendus dans de beaux discours à la Législature en 1918, et nous leur en sommes reconnaissants. Mais ceux qui sont en relations suivies avec le Département de l'Education savent que les paroles sont rarement en accord avec les actes. En fait, aucun gouvernement peut-être, à part celui du Manitoba, n'a fait davantage pour restreindre les droits du père de famille, pour empiéter sur les pouvoirs des commissaires, pour développer l'autorité souvent tyrannique des inspecteurs d'écoles.

Jamais peut-être nous n'eûmes plus de difficultés pour obtenir des échanges de diplômes avec Québec, ou de simples permis pour des instituteurs ou institutrices qui viennent d'arriver et doivent enseigner pendant quelques mois pour se procurer les moyens financiers nécessaires pour suivre un cours d'école normale.

A l'heure actuelle, nous avons cinq ou six difficultés suffisamment graves, et je regrette d'avoir à dire que nous ne trouvons pas auprès du département la bonne volonté et la sympathie sur lesquelles nous croyons avoir le droit de compter. Il est grand temps de savoir si les fonctionnaires en question et certains inspecteurs que je pourrais nommer si c'était nécessaire, suivent une politique nettement établie avec l'approbation du gouvernement ou s'ils agissent en dehors et à l'insu de ce même gouvernement.

Dans le premier cas, il ne nous restera pas d'autre alternative que de nous adresser de l'autre côté de la clôture pour essayer d'y trouver certaines garanties qui nous font défaut. Dans le second cas, ce ne seront plus seulement des paroles bienveillantes que nous aurons à exiger, mais des actes. Et il est très probable que ces actes et des réponses attendues à certaines demandes auront une grande influence sur notre attitude future aux élections provinciales.

Raymond DENIS.

De droite et de gauche

(Suite de la page 1)

idée de la différence qui existe et de la possibilité absolue de faire une économie très sérieuse, l'on n'hésiterait pas à faire ses achats autant que possible par correspondance, car l'on peut encore faire venir un assez gros colis postal à un prix raisonnable.



M. A. J. BELAND, de la Maison Dupuis Frères, de Montréal

Donc, ma proposition serait que vous sollicitiez de la maison "Dupuis Frères," de Montréal, un contrat d'annonces pour votre journal et qu'en retour vous lui fourniriez la liste de vos abonnés, à qui la maison Dupuis enverrait son catalogue trimestriel ou mensuel. J'inviterais d'une manière toute particulière chacun à qui le catalogue serait adressé d'envoyer une commande d'essai, pas moins de $5.00, et ensuite de comparer les prix avec ceux de l'Ouest, et même avec ceux d'Eaton, une maison que l'on encourage beaucoup trop. Si, après avoir essayé une fois, l'on n'y revient pas je serai fort surpris, car en ayant fait l'expérience moi-même, j'ai constaté le résultat, et je sais qu'il sera tout à notre avantage de faire venir ce dont on a besoin d'une maison française de Montréal, tant que nos marchands de l'Ouest ne se contenteront pas d'un plus petit profit.

Ma proposition n'est qu'une idée, mais je voudrais la voir se développer davantage par les conseils et les encouragements de tous ceux qui sont en mesure de donner à ce projet le mouvement qui convient.

Vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

Un autre sauvage en train de se civiliser.

NOUVELLES DE PARTOUT

BATTLEFORD, Sask. — Le magasin de la Baie d'Hudson à Battleford, l'un des vieux postes historiques du Nord, a été détruit de fond en comble par un incendie. Il servait de garage; quinze automobiles et six tracteurs y ont été brûlés.

MEDICINE HAT, Alta. — On a frappé le pétrole à une profondeur de 1,700 pieds, à 25 milles au S.-E. de Medicine Hat. La nouvelle a causé un grand émoi dans la ville, où presque chaque citoyen a des intérêts financiers dans les opérations de creusage. Il en est résulté une ruée vers le bureau des terres de Lethbridge pour obtenir des concessions de terrain dans la région.

EDMONTON — La session albertaine s'est terminée mercredi. Le nombre des projets de loi présentés est de 98.

REGINA — Le gouvernement fédéral a nommé W. A. Wilson, ancien commissaire provincial de la laiterie, l'un des deux délégués pour représenter le Canada à la conférence mondiale des agriculteurs, qui doit se tenir à Rome. M. Wilson partira vers le 15 avril.

EDMONTON — C. O. F. Wright, député fermier de Ribstone à la Législature provinciale, est mort à l'hôpital Royal Alexandra d'une pneumonie-pleurésie. Il était le beau-frère de l'hon. Charles Stewart, ministre de l'intérieur. Il avait été élu aux dernières élections contre G. Turgeon, le député libéral sortant.

WINNIPEG — Une motion présentée par J. T. Craig, chef du groupe conservateur, pour réduire l'indemnité des députés de $1,800 à $1,500 a été repoussée par un vote de 39 à 12.

REGINA — L'honorable juge en chef Brown, siégeant à Estevan, déclare que la contrebande des liqueurs alcooliques, à la frontière méridionale de la Saskatchewan, est devenue une véritable disgrâce pour tout le peuple canadien.

SASKATOON — J. M. Damis, inspecteur du revenu, a saisi 1,600 quarts de "homebrew," estimés à plus de $10,000, dans le voisinage de Watrous. C'est la plus grosse saisie du genre faite dans le district.

CALGARY — La cour d'appel a rendu son jugement dans la contestation de l'élection de Calgary-Ouest. Le candidat progressiste J. T. Shaw a été déclaré élu par une majorité de 16 voix. Tous les bulletins marqués à l'encre ont été rejetés par la cour.

ROME — Pour la première fois depuis 1870, le pape a reçu un prince catholique. Le roi et la reine de Belgique se sont rendus au Vatican quelques minutes après leur arrivée. La rumeur d'un mariage possible entre la princesse Yolande et le duc de Brabant, avait enthousiasmé la population italienne, qui s'est rendue en grande foule acclamer les deux souverains.

MONTREAL — Le professeur J. A. Morin, de l'Université McGill, qui était accusé par son collègue le professeur Herman Walter d'avoir jeté du vert de Paris dans son puits pour l'empoisonner, a été honorablement acquitté.

PARIS — M. Louis Barthou, ministre de la Justice et vice-président du Conseil, a été désigné aujourd'hui par le cabinet comme devant prendre la direction de la délégation française à la conférence économique de Gênes. La délégation se composera de M. Colrat, sous-secrétaire du président du Conseil, et de trois autres membres.

PARIS — Le baron Denys Cochin, membre de l'Académie française, ancien député, est mort à l'âge de 73 ans.

OTTAWA — Il est décidé que le Canada fera circuler un train-exposition en France. Le gouvernement fédéral acordera $50,000 pour défrayer les dépenses de l'entreprise. La date du départ sera annoncée plus tard par le ministre du commerce, ainsi que les autres renseignements se rapportant à cette affaire.

MONTREAL — H. A. Lemieux, père de l'hon. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes, est mort. Il était né près de Montréal en 1837. Cinq fils lui survivent, y compris M. Rodolphe Lemieux.

La Session Fédérale

Une majorité de 120 pour le gouvernement

La Chambre donne son premier vote sur une motion de non-confiance présentée par l'opposition au sujet des primes aux soldats — Le Gouvernement obtient una majorité de 120—Tous les progressistes votent avec les libéraux —Le rappel de la conscription — Les mineurs de la Nouvelle Ecosse.

Ottawa, le 1er avril.

Rien d'absolument important pour le premier jour de la semaine parlementaire; toutefois le débat n'a pas langui. M. Meighen se rebiffe et finalement refuse de laisser passer les crédits provisoires. Le chef progressiste reproche encore une fois au chef de l'opposition de vouloir sans cesse fouiller dans le cimetière des vieilles récriminations de jadis. Enfin une voix féminine a reposé quelques instants de la lourde éloquence des députés mâles.

M. Drayton récrimine

Le nouveau vice-président de la Chambre, M. Gordon, présidait pour la première fois le parlement réuni en comité. Aussitôt que M. Fielding eut produit sa demande du quart des prévisions budgétaires, soit $76,499,371, M. Drayton entame la discussion. Il trouve d'abord cette somme considérable. Le gouvernement, en outre, n'a pas accordé un délai raisonnable pour étudier le budget. L'an dernier, les libéraux avaient eu plus de six semaines de loisir pour méditer sur le budget provisoire, ce qui d'ailleurs ne les empêcha pas de réprimander vertement le gouvernement d'alors.

M. King répond que la date tardive des élections n'a pas permis de rassembler plus tôt les représentants du peuple. Si le budget provisoire n'est pas voté immédiatement, insiste M. King, le salaire des fonctionnaires civils sera forcément retardé, ce qui constituerait une injustice.

M. Meighen oppose

La bonne impression créée un peu partout par l'annonce du budget n'est évidemment pas partagée par le chef de l'opposition. M. Meighen proteste d'abord qu'il n'emploiera pas les tactiques des libéraux aux dernières sessions, mais demande qu'on lui acorde le temps de considérer les crédits provisoires avant d'apporter son vote. La raison invoquée par M. King regardant les salaires des fonctionnaires de l'Etat ne vaut rien, puisque la prochaine paye n'est due que le 15 avril. La diminution de 138 millions aux dépenses du budget ne signifie pas nécessairement une économie sur l'ancien régime. L'an dernier le gouvernement avait inclus dans le budget une somme de 81 millions pour l'amélioration des chemins de fer. Cette somme n'est pas requise cette année, puisque les réparations sont terminées. Ces réflexions s'appliquent à plusieurs autres départements également.

M. Fielding ne cache pas son étonnement de voir le chef de l'opposition entrer dans la discussion du budget à pareille heure. Le gouvernement, demande-t-il, s'est-il vanté de ses économies? M. Drayton fait remarquer au ministre des finances que la presse libérale est moins discrète et moins humble que ses maitres, car elle n'a pas hésité à proclamer aux quatre coins du pays que le nouveau gouvernement avait coupé les dépenses de 23 p.c.

M. Crerar s'impatiente

Dès le début de la session, le chef progressiste a fait connaitre clairement son idée au sujet des discussions vaines et stériles. Il rafraîchit la mémoire du chef de l'opposition en lui disant avec impatience qu'il y a trop de problèmes sérieux à l'étude, pour faire de l'obstruction systématique. Finalement, il pose la question afin de déclarer ce débat hors d'ordre. Le vice-président lui donne raison et ajourne le vote du quart des crédits à une autre séance.

Des salaires assez respectables

Le budget du département du rétablissement civil des soldats a retenu l'attention de la Chambre durant plus de trois heures. M. Béland propose une augmentation de $500 à certains officiers de son ministère. A noter que les fonctionnaires en question jouissent déjà d'un salaire de $4,500. C'est à ce moment du débat qu'est intervenue Melle Agnès McPhail. Nos galants députés lui font une longue ovation lorsqu'elle se lève pour parler. Elle est d'avis qu'un salaire de $4,500 semble assez respectable et ne voit pas la raison d'une augmentation de $500, à moins que les titulaires ne soient des oiseaux rares qui ont reçu une formation longue et coûteuse. Et le chroniqueur (qui n'est pas féministe et dont le salaire se trouve à l'abri des atteintes de l'impôt sur le revenu) ne peut s'empêcher de penser tout haut que Melle McPhail a parfaitement raison. Pourquoi augmenter les salaires dans les sphères gouvernementales alors que le vent est à la baisse un peu partout?

Mais grâce à M. Crerar encore — décidément le chef progressiste est bon garçon — M. Béland obtient ce qu'il désire.

Le premier vote de la Chambre

Le premier vote de la Chambre, mardi soir, a produit toute une petite sensation au parlement et dans les cercles politiques de la capitale. Le gouvernement a obtenu une majorité de 120. Le vote fut demandé par l'opposition à la suite du débat sur les primes aux soldats. Cette question de primes aux soldats n'est pas nouvelle et faisait partie du fameux programme libéral de 1919.

La valeur des promesses

Le colonel Arthurs (Parry Sound) a proposé la motion de non-confiance et M. Stevens (Vancouver) l'a appuyée. Les libéraux avaient promis les primes aux vétérans et se sont attiré un bon nombre de votes par cette promesse. Maintenant ils repoussent cet article de leur programme. Cela constitue un manque de sincérité, prétend le Col. Arthurs, et nécessite un vote de confiance de la Chambre.

M. King ne s'émeut pas outre mesure; il avoue avoir fait cette promesse. Les circonstances l'ont obligé à changer d'avis à ce sujet. Les finances, en effet, ne pourraient aujourd'hui supporter l'octroi des primes aux soldats. Nous ne savons pas si ces réflexions ont tranquillisé la conscience scrupuleuse du chef de l'opposition. Une chose certaine, c'est que le peuple, une fois de plus, a pu se rendre compte que les promesses électorales ne constituent pas un évangile inviolé, pas plus pour les rouges que pour les bleus. Si M. Meighen et ses partisans étaient sincères en accusant le gouvernement et en réclamant le vote, ils sont tous naïfs, colossalement naïfs.

Les progressistes votent avec King

Le chef progressiste ne peut que reconnaitre que nos finances ne permettraient pas la réalisation de la promesse des libéraux. Il se rappelle aussi parfaitement que les libéraux ont fait du capital politique avec cette question de primes aux soldats. Mais cela ne constitue pas nécessairement un manque de sincérité en politique. "Si cette accusation était fondée, déclare M. Crerar, je n'hésiterais pas un seul instant à appuyer cette motion de non-confiance."

Les libéraux s'épanouissent

L'aspect de la Chambre au moment du vote était assez typique. Depuis que les progressistes avaient révélé leur opinion, les ministériels avaient le coeur à la joie. Quand M. Crerar enrégistra son vote, des applaudissements frénétiques éclatèrent sur les bancs de la droite. La même scène se renouvela quand vint le tour de M. Harry Leader, le vainqueur de Meighen dans Portage la Prairie. Tous les progressistes présents votèrent contre la motion. Les deux députés socialistes restèrent silencieux dans leur coin et ne prirent pas part au vote.

Le rappel de la conscription

Mardi, le 28, eut lieu sans tapage la première lecture d'un bill demandant *le rappel de la loi du service militaire*. Chose étonnante, qui pourra faire réfléchir amplement les lecteurs du *Patriote* et tous les électeurs du pays, le parrain de ce bill n'est pas un député québecois, mais le représentant socialiste de Winnipeg-Centre. Quand ce bill aura à subir l'épreuve parlementaire, il sera intéressant de voir s'afficher certaines opinions. Nous pourrons également constater si l'attitude des députés de Québec répondra à leur furibonde campagne contre la conscription en novembre dernier.

Une mesure injuste qui disparaitra

La Chambre a fait du bon travail mercredi en acceptant sans scrutin une motion présentée par M. Euler (Waterloo-Nord). La motion demande au gouvernement d'accorder aux femmes des maris canadiens, nées en dehors de l'Amérique du Nord, tous les droits de la franchise électorale. On se rappelle la mesure de guerre qui atteignait cette catégorie de femmes. M. Euler avait déjà présenté une motion semblable aux sessions de 1920 et 1921. On comprend qu'il se soit relancé à l'assaut avec une nouvelle ardeur, maintenant que son chef siège à la droite. Il y longuement démontré l'injustice de cette mesure de guerre qui frappait les femmes de France et de Belgique, aussi bien que les femmes des pays ennemis.

Melle McPhail a plaidé fortement en faveur de ses soeurs persécutées. M. Meighen a défendu cette mesure avec entrain au début, mais il a admis finalement qu'elle n'est plus d'aucune utilité. Il ne reste plus maintenant qu'à proposer un bill demandant l'amendement de la loi des élections.

Les mineurs de la Nouvelle-Ecosse

Nos députés ont passé la journée de jeudi dans les mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse. C'est M. Irvine, représentant de Calgary-Est, qui a eu l'idée de les y conduire. Tout n'est pas rose dans cette partie du pays. M. Irvine rappelle au parlement l'histoire du différend intervenu entre la British Empire Steel Corporation et les 12,000 mineurs employés par cette compagnie. Les premières difficultés remontent au mois de janvier, époque où la compagnie opérait une réduction considérable sur les gages. Du fait de cette réduction, les salaires des mineurs de cette province devenaient inférieurs aux salaires des mineurs albertains, par exemple, pour lesquels, cependant le coût de la vie est de 17 p.c. moins élevé qu'il ne l'est en Nouvelle-Ecosse. Les mineurs ne purent commencer la grève à ce moment-là à cause du manque de fonds. Ils décidèrent cependant de protester en diminuant la production en rapport avec le salaire. En d'autres termes, les mineurs se rendaient *aux chantiers, mais ne travaillaient pas* assidûment.

M. Irvine fait à la Chambre un tableau des misères et des privations qui sont résultées de la réduction des salaires. Une prompte solution de ce problème s'impose maintenant, car les mineurs sont rendus à bout. D'après le député de Calgary, l'homme qui serait le plus apte à faire les investigations nécessaires, serait M. Howard Ross, de Montréal.

Le ministre du travail répond

M. Murdock est aussi d'avis que l'homme qui travaille une journée complète à droit à un bon salaire. Mais, continue-t-il, je ne crois pas que quelques employés, parce qu'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent, sont justifiables de prétendre qu'ils travaillent quand ils flânent sur l'ouvrage." Le ministre ne dit pas qu'un salaire de $3.00, $3.25 est un salaire énorme, mais il voit avec regret M. Irvine essayer de faire croire au public qu'il existe de grandes inégalités de conditions dans les différentes parties du pays. Je regrette, dit M. Murdock que la B. E. S. Corporation ne puisse employer pour aider aux mineurs, une partie des trois millions que lui donnait le gouvernement au mois de novembre. La délégation des unions a demandé une enquête royale; sans être indiscret je puis dire que les membres de cette délégation eux-mêmes ont admis que les mineurs n'étaient peut-être pas favorables à la création de cette enquête. Après avoir donné lecture des télégrammes échangés entre lui et le représentant des unions, M. McLacklan, M. Murdock s'écrie, aux applaudissements des deux côtés de la Chambre: "Je combats la politique de M. McLacklan, parce qu'elle est fausse."

Une enquête royale est inutile

M. T. H. McConica (Battleford) a déclaré que les mineurs de l'Ouest ne sympathisaient pas avec les chefs socialistes, Irvine et Woodsworth. Le point à éclaircir dans ce débat n'est pas de savoir si le gouvernement a juridiction en cette matière. Une enquête royale serait inutile, car elle ne nous révélerait rien de nouveau. Les députés fermiers de cette Chambre, dit M. McConica, n'approuvent pas la doctrine qui veut qu'un homme soit payé plein salaire, même s'il ne travaille pas tout le jour. Le fermier n'essaie pas d'avoir une demi-récolte. Les fermiers de l'Ouest ne sont pas des révolutionnaires, mais des citoyens canadiens loyaux engagés dans une profession légitime, respectable et utile; ils cherchent à se faire un chez-eux.

Dès le début de la discussion, M. King avait laissé entendre que le gouvernement était prêt à réunir de nouveau le comité d'arbitration Gillen, si c'est-là le désir de l'un des membres de ce comité.

Le budget du travail soulagé de $15,000

La journée de vendredi fut consacrée à l'étude des crédits du département du travail. Le ministre de ce département a dû à plusieurs reprises subir l'assaut des membres de la gauche. M. Stevens proposa d'abord un amendement demandant de faire dans le salaire des officiers une coupure de près de $20,000, mais après discussion il consentit à changer le texte de l'amendement en ne proposant qu'une réduction de $15,000. L'amendement fut accepté sans vote à la séance du soir.

La Chambre vota, pratiquement sans discussion, les sommes nécessaires au service civil du département de la milice, à cette même séance, soit $585,574 pour salaires et $30,000 pour les dépenses imprévues. Plus tard, les crédits du département de la marine furent eux aussi votés sans opposition. Les crédits du département de l'agriculture se montent à $640,717 pour les salaires, et $135,000 pour les dépenses imprévues. La Chambre s'ajourna avant d'adopter ces crédits.

—:o:—

LETHBRIDGE — Un fermier du district de Chin a semé cent acres de blé sur sa ferme avant la dernière chute de neige.

Lettres au "Patriote"

M. Stewart et la Commission du Blé de 1919-20

Laflèche, Sask., 24 mars 1922.

Il a souvent été question, ces temps derniers, des avantages qu'apporterait aux cultivateurs des provinces de l'Ouest le rétablissement de la Commission du Blé, tel qu'elle fut en vigueur pendant l'année 1919-20. On a aussi vanté la grande habileté de M. James Stewart, son président qui, d'après certains, a accompli un travail merveilleux qui a procuré aux fermiers un gros bénéfice. D'autres personnes qui, de leur côté, semblent sérieuses et raisonnables, disent que cette commission a été contraire aux intérêts des derniers. Très amoureux de la vérité et aimant toujours à être bien documenté, je me suis permis quelques recherches, et voici ce que j'ai trouvé.

L'année 1919 fut pour le monde entier la plus petite récolte de blé qui n'ait jamais existé, et la famine menaçait des millions d'êtres humains. Au printemps 1919, plusieurs prédisaient qu'avant l'automne le prix du blé atteindrait quatre et cinq dollars le minot. Ceci aurait été très beau pour les cultivateurs, mais aurait pu amener une révolution dans notre propre pays, et comme les fermiers n'étaient pas représentés au parlement par un groupe suffisant des leurs, le gouvernement établit à ce moment le "Wheat Board."

Pour montrer que le prix a bien été tenu bas par le "Wheat Board" pendant l'année 1919-20, je donne ci-dessous le tableau comparatif des prix reçus par le fermier américain et le fermier canadien pour cette année-là. Les chiffres ci-après sont un tableau du haut et du bas pour chaque mois, tiré du "Daily Market Record," Minneapolis, Minn. pour le No. 1 Dark Northern, lequel, en réalité, est un grade inférieur à notre 1 Northern. Il n'existait pas de droit de douane à ce moment-là.

	haut	bas
Août 1919	$3.00	$2.40
Septembre 1919	3.09	2.45
Octobre 1919	2.95	2.60
Novembre 1919	3.20	2.75
Décembre 1919	3.40	3.00
Janvier 1920	3.59	2.80
Février 1920	3.10	2.60
Mars 1920	3.25	2.65
Avril 1920	3.25	2.90
Mai 1920	3.45	2.85
Juin 1920	3.25	2.75
Juillet 1920	3.10	2.40
	$38.55	$32.15

En divisant ces totaux par le nombre de mois, nous trouvons une moyenne pour le plus haut de $3.21 par minot, et pour le plus bas, $2.68. En prenant le plus bas, $2.68, et le plus haut, $3.21, nous avons $5.89 qui, divisé par deux, donne la moyenne du prix reçu par le fermier américain pendant l'année, soit $2.95 argent américain. En ajoutant à cela l'escompte de l'argent américain qui, de ce temps-là, était de 10 p.c., qui fait 30c, nous arrivons à un total de $3.25 par minot pour le blé américain.

Maintenant, la commission du blé paya $2.15 à Winnipeg, plus 48 cents par minot pour les certificats, ce qui fait en tout $2.63. Si nous déduisons ce prix de $2.63 du prix américain, $3.25, nous trouvons très clairement une différence de 62c par minot.

Prends ta plume, petit ou gros fermier de la Saskatchewan, et calcule un peu quelle part tu as fourni pour livrer du blé à certains pays bien au-dessous du prix mondial, et tu verras alors comment le "Wheat Board," M. James Stewart et le gouvernement ont pris ton intérêt cette année-là.

Supposons, maintenant, que le gouvernement eût permis d'expédier notre blé aux Etats, que vous auriez expédié un char de blé à Minneapolis et que vous l'auriez vendu au plus bas prix de toute l'année, $2.40 plus au moins 24c pour l'échange, soit $2.64, c'est-à-dire encore 1c de plus que le "Wheat Board" a payé, et le blé grade 1 Northern là-bas aurait été gradé 2 ou 3 ici, et l'échange a aussi été jusqu'à 17 p.c.

Ainsi, puisque le "Wheat Board" a réussi à tenir notre blé 60c par minot plus bas que les fermiers américains obtenaient pour le leur pendant le même temps, je ne vois pas de quel grand avantage il pourrait nous être pour cette année; de même que je ne vois pas non plus pourquoi M. Stewart serait regardé comme le bienfaiteur des fermiers canadiens.

Comprends donc, cultivateur de l'Ouest, que tu ne seras jamais si bien servi que par toi-même et que la seule personne qui prendra consciencieusement soin de tes intérêts, c'est toi, et toi seul. Ce qu'il faudrait, c'est plus de sens démocratique, plus d'union, plus de crédit agricole, plus de syndicats agricoles. Pourquoi se donner pieds et poings liés à quelques exploiteurs? Qu'ils s'appellent gouvernement, compagnies ou "Wheat Board"? Pourquoi les cultivateurs de chaque paroisse ne pourraient-ils pas s'entendre ensemble et faire une coopérative de production. Ainsi, dans mon petit village, il a été vendu, cette année, un million de minots de blé. Si nous avions eu une coopérative et que nous aurions traité avec n'importe quel pays d'Europe pour la livraison d'un million de minots, ne pensez-vous pas que nous en aurions retiré quelque avantage?

Je termine en disant que je ne vois pas très bien comment M. Stewart peut concilier ses intérêts particuliers avec les intérêts des fermiers de l'Ouest, en sachant que M. Stewart est intéressé dans les chaînes d'élévateurs suivante, The State Elevator Co., The Federal Grain Co., The Union Grain Co., The Stewart Grain Co., qu'il est le président de la Maple Leaf Milling Co. qui à son tour, a toute une chaîne d'élévateurs, qu'il a de grands intérêts dans les élévateurs terminaux et qu'il est un des plus gros spéculateurs de blé du Canada.

Paul Bourdy,
Laflèche, Sask.

—:o:—

Appel d'un cultivateur à ses frères en faveur de l'organisation

Les fermiers devraient s'organiser au point de vue économique.

Cultivateurs, relevons notre courage. Nous sommes la base fondamentale de l'existence. Sans le cultivateur, dans tous les pays, mais surtout dans l'Ouest canadien, qui oserait venir tenter fortune?

Cependant, combien se sont enrichis à nos dépens, surtout depuis le commencement de la grande guerre!

Les pauvres fermiers ont été exploités presque jusqu'au découragement.

Pourquoi? Parce que nous, cultivateurs, sans organisation, nous sommes seuls à combattre. Ces grands profiteurs absorbent tous nos produits à des prix ridicules et nous vendent leurs marchandises à des prix exorbitants.

Eh bien! cultivateurs, rallions-nous, formons des co-opératives, unissons-nous pour exploiter nos produits.

Par exemple si, au lieu de vendre nos animaux à un particulier, à son prix, nous les vendions au char, par l'entremise d'une coopérative de fermiers, nous pourrions profiter des prix du marché. Et ainsi de suite, pour tous les produits de la ferme.

C'est aussi par la coopérative que nous parviendrons à encourager l'industrie laitière, qui est presque indispensable au succès des cultivateurs du nord de la Saskatchewan.

Voyez ce que cette industrie a fait pour la province de Québec, et cependant les conditions de réussite sont bien plus favorables ici.

C'est en concentrant la vente de nos produits et l'achat des marchandises qui nous sont nécessaires, que nous pourrons bénéficier de notre travail, et assurer le succès à la classe agricole. Et c'est au moyen de coopératives bien organisées que nous parviendrons à notre but.

Et si le cultivateur peut faire honneur à ses affaires, toutes les autres classes sont assurées du succès.

Un Cultivateur.

—:o:—

La représentation sénatoriale de la Saskatchewan

Monsieur le Directeur,

Dans une communication antérieure, je crois avoir démontré suffisamment, à l'aide des chiffres officiels du dernier recensement, la disproportion qui existe entre la représentation sénatoriale des provinces des prairies et celle des provinces maritimes. En effet nous avons vu que les provinces-soeurs de l'Atlantique, avec un million d'habitants seulement, sont représentées par 24 sénateurs, alors que les trois provinces sises à l'ouest des grands lacs, dont la population est double, ne détiennent que 18 sièges dans le sénat canadien.

Aujourd'hui, je discuterai la question au point de vue de la représentation de la Saskatchewan, et en particulier, de l'élément de langue française de cette province.

La Saskatchewan compte actuellement une population de 761,390 habitants, avec six sièges sénatoriaux seulement. Elle occupe le troisième rang parmi les provinces du Canada, quant au nombre des citoyens. Si l'on compare sa représentation sénatoriale avec celle de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, l'injustice dont nous souffrons apparaît des plus évidente. La province de la Nouvelle-Ecosse, qui compte 523,837 de population, et celle du Nouveau-Brunswick, avec 387,819 habitants, sont représentées chacune par dix sénateurs. En se basant sur la population de cette dernière province, la Saskatchewan devrait avoir 19 ou 20 sénateurs, et en prenant pour base celle de la Nouvelle-Ecosse, notre province aurait droit à 14 pères conscrits. Je ne voudrais pas établir de comparaison avec la petite province du Golfe qui ne possède que 88,615 citoyens et qui, cependant, compte 4 sièges dans le sénat. Ces chiffres parlent assez éloquemment par eux-mêmes, pour me dispenser d'en dire davantage. On fera remarquer, peut-être, que je commets une erreur en prenant les provinces maritimes pour base de notre représentation dans le sénat. On aura raison et je l'avoue candidement. Tout ce que j'ai voulu établir par cette comparaison, c'est le traitement de faveur dont jouissent ces provinces et l'injustice flagrante dont nous sommes l'objet.

Prenons maintenant la province de Québec, dont la population se chiffre à 2,349,067, et qui doit servir de pivot à la représentation des diverses provinces canadiennes à la Chambre des Communes et au Sénat. Comparée à la population de notre vieille province natale, est-ce que la population de la Saskatchewan ne donne pas droit à deux représentants additionnels dans le sénat? Opération mathématique que l'écolier de 12 ans pourrait solutionner aisément. Poser la question, c'est la résoudre.

Espérons que le gouvernement actuel, dont les membres semblent pénétrés d'un véritable esprit canadien, large et éclairé, rendra justice bientôt à la Saskatchewan en lui accordant l'influence sénatoriale à laquelle cette province a légitimement droit.

Maintenant, les Canadiens français de la Saskatchewan ont-ils droit à un représentant dans le sénat? Je réponds: oui. Ce droit a toujours été reconnu dans le passé. Le bon sens, la justice et la sagesse conseillent à ceux qui sont au timon des affaires, aujourd'hui, de le reconnaître encore et de lui donner une expression tangible. On n'ignore pas que les Franco-Canadiens étaient représentés, à la Chambre Haute, par le sénateur J. B. Prince, décédé au cours de l'année 1920. Les Canadiens français avaient toujours pensé que le gouvernement alors au pouvoir reconnaîtrait leurs droits et nommerait un des leurs au siège du sénateur disparu. Leur espérance avait grandi encore en apprenant la nouvelle, au mois d'octobre dernier, que quatre Canadiens français venaient d'entrer dans le ministère Meighen. Vaine espérance, cruelle déception!...

Ils avaient compté sans l'autocratie du premier ministre, qui s'est moqué de leurs nombreuses pétitions, et n'a pas tenu compte des représentations de ses collègues d'origine française du cabinet. Comme aux temps jadis des rois despotes, il a voulu consommer arbitrairement une dernière injustice et enlever, d'un trait de plume, aux 60,000 Canadiens français de la Saskatchewan, la seule bribe d'influence qu'ils possédaient à Ottawa. De fait, quelques semaines avant l'élection du six décembre dernier, le gouvernement Meighen, qui faisait alors des m'amours à la province de Québec, avait le cynisme de nommer un Ecossais protestant de Whitewood au siège de feu M. Prince.

Il appartient maintenant au gouvernement libéral de réparer l'injustice commise par le ministère Meighen. En nommant un Canadien d'origine française à la Chambre Haute, le cabinet actuel accomplira un acte d'équité et de bonne politique qui lui assurera, je n'en doute pas, la reconnaissance d'un élément important de la population de la Saskatchewan.

P. E. Ayotte, M.D.
Dollard, Sask.

Une autre lettre ouverte aux "School Trustees."

Chers "Trustees",

M. Charles Renaud vous dédiait une lettre dans le "Patriote," il y a quelques semaines. Je dois féliciter mon honorable ami de la manière dont il a montré la justice de notre cause. Son but était, je crois, de démontrer aux "Trustees" de la Saskatchewan nos droits dans ce Dominion. Il me semble que la lettre de M. Renaud ne vous a pas atteints autant qu'il le désirait; peut-être croyait-il que les "Trustees" comprendraient sans autres détails. Cependant le "Patriote" n'objectera pas, je crois, à publier ce qui suit.

Je citerai d'abord des paroles qui remontent au temps des grandes réformes en Angleterre.

S'adressant à cette époque aux membres du parlement, Bright disait pour résumer sa pensée:

"Vous ne formerez jamais un bon sujet avec le fouet." Il y a quelques quatre cents ans la France envoyait quelques-uns de ses fils pour ouvrir un nouveau monde, au nom du roi de France. Alors commença ce mouvement de colonisation qui constitue le plus grand sacrifice enregistré dans les annales des martyres. Néanmoins le droit prévalut et la civilisation s'installa en maîtresse dans la solitude. Mais il faut se rappeler que le sang répandu alors était le sang de la vieille France, ce même sang qui coule encore dans nos veines à nous, Canadiens français. Quand nous avons passé sous la souveraineté de la couronne britannique, nous avons adopté comme nôtres les lois anglaises et nous nous y sommes soumis en devenant des citoyens loyaux à notre nouveau roi. En 1775, quand l'invasion américaine menaça le Canada, les Canadiens d'origine française combattirent pour conserver le Canada sous le drapeau anglais. Et de nouveau, en 1812 et 1814, les Canadiens français combattirent pour le maintien des institutions britanniques. Au temps de l'invasion de Féniens, Québec leva des troupes volontaires pour repousser les envahisseurs. En 1870, quand les Féniens tentèrent de nouveau de prendre pied au Canada du côté du Manitoba, Louis Riel et un certain nombre de Canadiens français et de Métis allèrent à leur rencontre; ce fut le dernier effort des Féniens.

Dans tous les combats que je viens de mentionner, le sang canadien français coula pour garder le Canada sous l'"Union Jack" et pour maintenir les institutions britanniques.

Et les annales de la vie civile des Canadiens français ne sont pas moins glorieuses. En 1896, alors que le Canada sombrait, Québec plaça au pouvoir le gouvernement qui ramena dans le pays l'âge d'or et prospérité. Mais ce que je suis fier de proclamer, c'est que le chef de ce gouvernement était un Canadien français et un sujet britannique loyal.

Durant la dernière guerre, Québec a levé vingt-cinq mille volontaires de pur sang français. En 1917 arriva la conscription, mesure à laquelle s'objecta Québec. En agissant ainsi, Québec ne faisait que suivre la politique britannique qui est toujours en faveur de la liberté. Le service obligatoire, chers "Trustees," répugne à la liberté et voilà pourquoi les Canadiens français n'étaient pas déloyaux en le repoussant.

Dans la dernière élection, Québec a une fois de plus sauvé le pays de la banqueroute. Les soixante cinq comtés qui ont appuyé M. Mackenzie King, un Canadien d'origine écossaise, ont prouvé que Québec n'a pas fait son élection sur la question de nationalité, car une telle unanimité ne s'était pas vue même du temps de Sir Wilfrid Laurier. Dans toutes les circonstances que je viens de relater, les Canadiens français ont combattu et travaillé pour le bien commun de notre pays, le Canada.

Il me reste à vous dire que les Canadiens français n'ont jamais été impliqués dans une rébellion. En 1837, les chefs réels de la rébellion qui combattirent pour le gouvernement responsable furent William Lyon Mackenzie et le docteur Nelson. Papineau n'était qu'un partisan, comme Cartier, l'ami et l'adhérent politique de John McDonald. En 1870, et en 1885, Louis Riel ne fut pas impliqué dans une rébellion, car, dans les deux circonstances il a averti le gouvernement, et c'est un vieil axiome de la politique anglaise qu'un avertissement ne constitue pas une rébellion.

Maintenant, chers "Trustees," je vous défie de venir m'enlever la langue que j'ai apprise sur les genoux de ma mère. Notre langue est un dépôt sacré, c'est le souvenir le plus cher que nous conservions de la France, ce pays qui a sacrifié son dernier homme pour la liberté du monde. Il est aussi des droits que nous a conférés l'acte de la Confédération en vertu desquels nous sommes tous citoyens égaux. Et rappelez-vous bien ceci: ce fut de tout temps la politique invariable de la Grande Bretagne, quand un pays tombe sous la couronne anglaise, par traité ou autrement, de respecter la religion, la langue et les usages des habitants qui deviennent par le fait sujets britanniques.

Je demande donc à la population anglaise de la Saskatchewan d'accorder le "fair play" à la minorité franco-canadienne, suivant en cela l'exemple de Québec à l'égard de la minorité anglaise. C'est le seul moyen de faire de bons sujets.

Je termine dans l'espoir que cette lettre vous atteindra tous, chers "Trustees." Etant un loyal sujet britannique, je suis assuré que vous apprécierez les faits que j'ai exposés.

Bien à vous,
Hector L. Roberge,
Battleford, Sask.

—:o:—

La Ligue anti-prohibitionniste et le Dr Nichol

On nous demande de publier la lettre suivante, adressée au Star, de Saskatoon:

Prince-Albert, Sask.,
le 21 mars 1922.

M. le Directeur
du *Saskatoon Star*,
Saskatoon,

Cher Monsieur,

Dans votre numéro du 17 courant, sous le titre, "La manière d'agir des "Antis," votre journal signalait dans un éditorial la réunion de la Ligue Anti-Prohibitionniste tenue ici, le 14 mars. Nous supposons que, comme directeur, vous assumez la responsabilité des critiques et des dénonciations faites dans votre journal au sujet de nos procédés. Cependant nous savons parfaitement que nos meilleurs journaux publient des articles que les directeurs ne laisseraient pas passer s'ils pouvaient se rendre compte de tout par eux-mêmes. Nous serons assez charitables pour présumer ainsi dans le cas présent.

L'objet de notre réunion était de faire connaître le but et la fin de notre ligue et d'organiser ses adhérents pour la campagne que nous nous proposons de soutenir pour recouvrer, par les moyens convenables et légitimes, les privilèges dont nous a dépouillés la Loi de Tempérance.

Tous ceux qui désiraient venir étaient les bienvenus et on n'éleva pas d'objection à l'intrusion du Docteur Nichol, du moment qu'il gardait pour lui ses impressions. Nous sommes intervenus quand celui-ci a voulu prendre part aux délibérations de l'assemblée, et nous avons à juste droit refusé de l'entendre.

Je ne crois pas que nous nous serions montrés impolis, même si nous avions eu comme auditeur le Rév. J. O. L. Spracklin, ce pasteur chargé de la mise en vigueur de la loi des liqueurs, qui tua un homme avant de quitter le Canada et d'accepter la direction de l'église méthodiste de Sheboygen, Michigan. L'absence ou la présence de tous ces messieurs ou de chacun d'entre eux n'a rien à faire avec les attaques que nous nous proposons de faire contre la Loi de Tempérance de la Saskatchewan et contre les moyens employés sans succès pour la mettre en vigueur. Les mêmes opinions auraient été exprimées, désapprouvant l'action des ministres de nos églises chrétiennes qui abandonnent leur vocation sacrée pour accepter des positions plus lucratives pour faire observer une loi inquisitoriale qui dépasse les enseignements de Notre Seigneur.

Nous ne connaissons pas les attributions du Dr. Nichol comme directeur du service de la tempérance et de service social; nous ignorons également si le fait de venir de si loin à notre réunion faisait partie de sa rude tâche; s'il y est venu comme auditeur ou comme espion. Il est évident que le Dr. Nichol aurait fait preuve de plus de jugement s'il s'était abstenu de venir à cette réunion et il ne pouvait censément s'attendre à avoir pour lui-même plus d'égards que la loi de tempérance dont il est le représentant à gages.

Vous parlez de M. R. H. Hall, qui présidait notre réunion, com[me] d'un ancien magistrat de Prince-[Al]bert. Depuis quelques années, il [s'est] retiré de la vie active. Durant [qua]rante-trois ans il a été au service [de] la Hudson's Bay Company et au [mo]ment où il se retirait des affaires [il] était commissaire de cette com[pa]gnie pour tout le Canada et résid[ait] à Winnipeg. Il a généreusem[ent] consacré ses loisirs à toutes les bo[n]nes causes. Durant la guerre, il [fut] président du Fonds Patriotique [et il] est encore président de la branc[he] locale de la société de la Croix R[ou]ge. Il a été magistrat durant tre[nte] ans et est encore juge de paix po[ur] la Saskatchewan. Ce sont les se[ules] positions de magistrature qu'il [a] remplies. Il ne rechercha aucu[ne] de ces positions, ce sont les po[si]tions qui sont allées au-devant [de] lui.

Il est vrai que deux des auditeu[rs] à notre assemblée ont deman[dé] qu'on permette au Dr. Nichol [de] parler, mais M. Hall ne crut pas [de]voir se conformer à ce désir, [c]'[ar] l'assemblée était irristiblement an[ti]prohibitionniste. Cependant il [de]manda aux auditeurs de décider p[ar] vote la conduite à suivre et le v[ote] fut presque unanime pour empêch[er] que l'assemblée ne dégénérât en [dé]bat.

Tout ce qui a été dit contre la L[oi] de Tempérance et ses défenseu[rs] l'aurait été quand bien même le D[r] Nichol n'aurait pas été là. On [lui] a accordé le seul privilège auquel [il] avait droit, c'est-à-dire écouter [en] silence. Nous n'avons aucune [ex]cuse à présenter au Dr. Nichol, [en] tant que citoyen de la province, m[i]nistre de l'église ou directeur off[i]ciel de la Loi de Tempérance.

Votre tout dévoué,
J. Finn,
Vice-président de la Lig[ue]
Anti-Prohibitionniste d[e]
Prince-Albert.

Les syndicats catholiques au Parlement

QUEBEC — Les Syndicats nati[o]naux et catholiques soumettro[nt] cette année, plusieurs demand[es] au gouvernement fédéral:

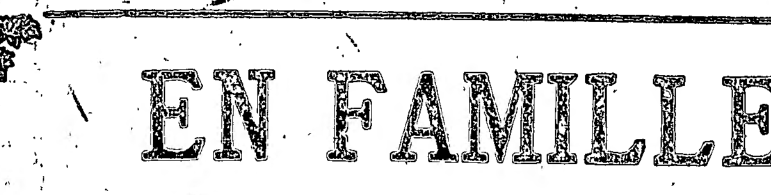
La reconnaissance officielle d[es] syndicats nationaux et catholiqu[es] par le gouvernement; l'impressi[on] dans les deux langues du papi[er] monnaie et des timbres postes; l'i[n]terdiction de toute immigration [é]trangère pendant trois ans, à l'e[x]ception des agriculteurs; rétabliss[e]ment de l'observance obligatoire d[es] fêtes de la Circoncision, l'Epiph[a]nie, l'Ascension, la Toussaint, l'Im[]maculée Conception et Noël; ado[p]tion des mesures propres à parer [à] la crise du chômage.

—:o:—

Pas de femmes au Sénat Canadien

OTTAWA — Le département [de] la justice vient de décréter offici[el]lement qu'aucune femme ne pe[ut] faire partie du Sénat canadien ta[nt] que l'Acte de l'Amérique Britann[i]que du Nord n'aura pas été amend[é].

Cette déclaration a été faite en r[é]ponse à une demande faite par [le] premier ministre MacKenzie-Kin[g] à qui le comité des franchises éle[c]torales du Montreal Women's Cl[ub] s'était adressé pour avoir son op[i]nion à ce sujet. Ces dames croyai[ent] que l'admission de lady Rhondda [à] la chambre des lords créait un pr[é]cédent qui aurait pu leur ouvrir l[es] portes de la chambre haute du C[a]nada.



Comment orner sa maison

Tous nos actes portent notre empreinte, mais qui ne raconte l'âme, surtout l'âme de la femme comme la maison. De même que chaque oiseau fait son nid d'une manière si caractéristique qu'il nous est facile de le reconnaître, de même notre maison révèle nos goûts, notre éducation, notre état social. Il y a des demeures prétentieuses et des demeures intelligentes, qui respirent le bon sens et la mesure; il y en a de banales et d'artistiques; enfin il y a des demeures païennes et des demeures chrétiennes. Il ne faut pas avoir beaucoup vécu pour les avoir rencontrées toutes. La maison qui répond exactement aux conditions financières du ménage qui l'occupe, est la maison sensée. Ceux qui croient éblouir par le luxe du vêtement ou du logement ne trompent qu'eux-mêmes: c'est l'état général de la vie qui classe un ménage dans telle ou telle catégorie sociale. Mais à quelque classe qu'on appartienne, quels que soient nos moyens, il est toujours possible de faire de sa maison un lieu de beauté pour ceux qui y passent comme pour ceux qui y vivent.

L'embellissement du logis est un devoir qui s'impose à la femme à cause de l'influence profonde que joue la maison dans la vie familiale. Un intérieur artistique peut être un merveilleux secours aux heures grises de l'ennui et de la fatigue morale. Le séjour dans une pièce claire, gaie, chassera comme par enchantement les idées noires; de même que la contemplation d'un tableau que l'on savoure et dont le retentissement se prolonge en nous indéfiniment détendra mieux les nerfs qu'aucun sédatif. Et qui dira l'action apaisante du logis plaisant et bien rangé sur l'époux harassé qui y rentre? Mais plus que tout autre l'enfant est sensible à l'environnement: cette cire molle qu'est son âme, reçoit si facilement toutes les empreintes. Aussi tous les éducateurs attachent-ils une grande importance au logement dans la formation de l'enfant. Le taudis misérable du pauvre et ses relations avec le crime prouve d'une manière concluside l'influence de l'habitation sur l'individu. A se mouvoir constamment dans un décor harmonieux l'âme de l'enfant acquiert le goût des belles choses qui aura son retentissement sur son caractère. Quand son regard, ayant appris à voir, souffrira de la vue de choses laides, son coeur se détournera plus promptement du mal qui est une laideur aussi. Le goût des couleurs et des formes qui s'harmonisent l'éloignera naturellement du désordre moral, et fera naître en son âme le désir des harmonies intérieures.

Pour toutes ces raisons que la mère se défende de sacrifier la joie pur des yeux à je ne sais quel prétexte d'économie, car pour plusieurs, beauté est synonyme de cherté. C'est une erreur. Pour réussir l'ordonnance artistique d'une maison, il suffit de savoir grouper les meubles et les bibelots avec symétrie, et harmoniser les couleurs.

Le grand secret de la décoration esthétique est dans l'habile agencement des couleurs: c'est la baguette magique du décorateur. Il importe donc de bien connaître les relations des couleurs entre elles, les effets qu'elles produisent, et leurs ressources. Les couleurs primaires sont le jaune, le rouge et le bleu; les binaires ou secondaires sont l'orange, le vert, le violet; suit les teintes multiples obtenues en combinant ces diverses couleurs. De plus, il faut encore distinguer le degré d'intensité des couleurs; il y a les teintes fortes et les teintes douces, les unes stimulantes, les autres apaisantes. Ainsi le rouge et le jaune sont des couleurs stimulantes, de même que toutes les teintes dérivées, depuis le crême, les différentes teintes d'orangé, jusqu'au brun, et du rose pâle au rouge pourpre. Le bleu au contraire est calmant, même, employé à l'exclusion de toute autre couleur, aurait un effet déprimant. Le gris "pur" est la couleur vraiment neutre, excepté le noir et le blanc.

Lorsqu'il s'agit de déterminer la couleur dominante d'une pièce, il faut d'abord considérer son étendue et sa position par rapport au soleil. Une pièce située du côté nord, par conséquent qui reçoit peu de lumière, demandera des couleurs plus intenses qui retiendront la lumière, tandis qu'une pièce ensoleillée s'accommodera bien d'une couleur neutre ou plus réfrangible, comme le gris, le bleu, le mauve. Par suite de leur intensité les couleurs donnent l'illusion d'éloignement ou de rapprochement et sont ainsi d'un grand secours pour augmenter la hauteur et l'étendue d'une pièce plutôt petite. Par exemple, une petite chambre où le gris teinté de bleu dominerait, paraîtrait plus spacieuse que la même en brun ou en rouge.

Une fois la couleur dominante déterminée, commence le travail d'harmonisation. Un sûr moyen d'éviter les fautes graves dans les combinaisons de couleurs, c'est de répéter, alors les couleurs dans les tentures, le tapis, etc. Si les teintes choisies sont neutres, pour éviter de devenir fade, on emploiera une couleur brillante soit pour l'abat-jour d'une lampe, pour un paravent, un chemin de table, ou quelques coussins, etc. Mais ici, comme toujours, il ne faut pas perdre de vue les relations des couleurs entre elles, si l'on veut obtenir un effet artistique. Prenons comme exemple une pièce en brun. Qu'est-ce que le brun, sinon de l'orangé, qui est lui-même du jaune et du rouge; mais le brun peut accuser plus de rouge, ou plus de jaune, ou bien encore si c'est un brun chocolat un peu de bleu. La première chose à déterminer c'est la couleur primaire qui domine dans ce brun. Si par exemple c'était le jaune, alors le jaune doit entrer dans quelque mesure dans toutes vos combinaisons de couleurs. Le plafond devrait être crême au lieu de blanc, les boiseries d'un blanc crême au lieu de blanc, bleu ou de gris; les rideaux crême ou écru; les tentures, jaune, brun, ou or teinté de rouge. Dans toutes ces couleurs il y a des gradations et il est facile d'éviter la monotonie tout en ne perdant pas de vue la couleur primaire.

S'il y a l'harmonie des couleurs, il y a aussi l'harmonie des lignes et c'est de celle-ci qu'il faut s'inquiéter dans la disposition des meubles. Ici encore, la débutante a un guide, c'est l'architecte. Avant de procéder à la disposition des meubles, il faut étudier les lignes de la pièce pour découvrir ses possibilités et ses limitations. Pour bien réussir l'arrangement des meubles, il faut que chacun par sa forme et ses dimensions, s'adapte et se confonde avec les lignes architecturales, et que l'ensemble forme un tout.

Deux grands facteurs dans l'embellissement de la maison, qui réclameraient une étude particulière chacun, sont les tentures, et les foyers de lumières. Ici encore il faut procéder avec logique; les disposer en vue de leur utilité; avec art; les choisir aussi décoratifs que possible. Reste les ornements proprement dit: cadres, bibelots, etc. La grande règle pour bien orner, c'est d'éviter l'encombrement, et se persuader que la sobriété est la première des élégances. Suivons en ceci la coutume orientale qui donne la place de choix à une oeuvre vraiment artistique — une seule — qui l'isole et en fait ainsi ressortir toute la beauté. Si on ne peut se payer toutes les beautés que notre âme affamée réclame, n'essayons pas de la tromper par de vulgaires substituts. Mieux vaut la reproduction d'un seul chef-d'oeuvre que dix banals chromos.

Le goût de la maison jolie est naturel à toutes les femmes, et il ressort de ce qui précède, que toutes peuvent embellir esthétiquement leur foyer, en cultivant leur goût et en suivant quelques simples règles d'art décoratif. Cela vaut la peine, puisque au dire de Ruskin, le célèbre critique d'art, "une chose de beauté est une joie pour jamais." Faire de son habitation "une chose de beauté" c'est aussi un moyen de hausser les âmes jusqu'à Dieu, la suprême Beauté. Car toute notre ambition ne doit pas se borner à faire de notre demeure le dernier mot du confort, il faut surtout viser à en faire un retraite harmonieuse qui se prête à la vie de l'âme. Chrétiens, il nous faut une maison chrétienne. Qu'est-ce à dire? C'est dire qu'on n'y rencontrera rien qui puisse troubler l'âme sereine des enfants; ni livres, ni gravures, ni sculptures suggestives. C'est dire qu'on y trouvera le portrait du Christ dont nous sommes les membres, de l'Immaculée Vierge, sa mère et la nôtre, du Sacré-Coeur de Jésus, notre refuge à toutes les heures difficiles de la vie. Il faut que l'étranger entrant chez nous sache à quelle famille nous appartenons; comme il faut que l'enfant apprenne de bonne heure la vénération envers ses symboles pieux. Vivre en si sainte compagnie aura une influence décisive sur sa formation religieuse. Ne faut-il pas que notre demeure terrestre nous prépare à notre demeure céleste?

Sensé, confortable, esthétique, chrétien, notre foyer se prêtera à la douceur de la vie commune, aux simples bonheurs de la famille. Nous en aurons fait une source de joie, de contentement, où le passant aimera s'attarder, et les enfants revenir.

Albertine Ferland-Angers.

(La Bonne Parole).

—:o:—

Recettes

Langue de veau à la sauce tomate

Après avoir fait dégorger, blanchir à l'eau salée et rafraîchir à l'eau froide une langue de veau, piquez-la de lard fin assaisonné d'épices et de fines herbes, mettez-la dans une casserole avec un bouquet garni, deux carottes, deux oignons, deux clous de girofle; mouillez avec du bouillon et faites cuire à petit feu pendant quatre heures. Dépouillez la langue et dressez-la fendue en deux, couverte d'une sauce tomate.

Croquettes de riz

Lavez et faites crever une tasse de riz dans une pinte de lait. Salez, mouillez avec du lait à mesure que le riz crève mais sans le remuer. Quand il est crevé, bien épais, ajoutez gros comme la moitié d'un oeuf de bon beurre frais. Faites des boulettes allongées, trempez-les dans de l'oeuf battu, passez, retrempez, repassez encore et faites frire.

Dresser sur un plat en couronne, avec touffe de persil frit dans le milieu ou sur un coulis de tomates, ou encore servir comme dessert avec crême, gelée ou confitures.

Evangile du Dimanche des Rameaux

EN ce temps-là, comme Jésus et ses disciples approchaient de Jérusalem et étaient arrivés à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, Jésus envoya deux de ses disciples, en leur disant:

"—Allez à la ferme qui est devant vous; en y arrivant, vous trouverez une ânesse attachée, et son ânon avec elle: détachez-les et amenez-les moi. Si l'on vous dit quelque chose, répondez que le Seigneur en a besoin, et aussitôt on les laissera emmener."

Or, tout cela fut fait pour que s'accomplît ce qui avait été dit par le prophète: "Dites à la fille de Sion: Voici votre roi qui vient à vous, plein de douceur, monté sur une ânesse habituée au joug et sur son ânon."

Cependant les disciples partirent et firent ce que Jésus leur avait ordonné. Ils emmenèrent l'ânesse et l'ânon, les couvrirent de leurs vêtements et le firent asseoir dessus. Une grande foule, à son tour, étendit ses vêtements sur le chemin; d'autres coupaient des branches d'arbres et en jonchaient la route; et les foules qui précédaient Jésus, comme celles qui le suivaient, s'en allaient criant:

"—Hosanna au fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!

Réflexions sur la Passion

Lorsque nous méditons sur la Passion de notre divin Sauveur Jésus-Christ, ce qui attire le plus vivement notre attention, ce qui nous frappe le plus, ce sont les souffrances de sa chair et l'horreur de son supplice.

Tout son corps est déchiré par les verges des bourreaux, le sang l'inonde, la couronne d'épines s'enfonce cruellement dans sa tête adorable, la croix pèse lourdement sur ses épaules ensanglantées, les clous qui transpercent ses mains et ses pieds, l'horrible tension de tous ses membres, la soif qu'il endure, l'affreuse angoisse de ses derniers moments, tout cela nous attendrit, nous émeut jusqu'aux larmes. Et cependant nous n'avons vu que la surface du divin drame de la Passion.

Pour le connaître à fond, il faut que notre regard traverse la chair du Sauveur et pénètre jusqu'à sa sainte âme. Là le mystère est plus profond et aussi plus touchant.

Nous y voyons une profonde vénération pour son Père céleste, une humble et parfaite soumission à sa volonté, une souveraine horreur du péché, un immense amour pour nous, une tendre miséricorde pour ses ennemis, un ardent désir de notre perfection.

La vénération de Notre-Seigneur pour son Père céleste se manifeste en toutes circonstances par ses paroles et ses actions. Les longues veilles qu'il consacre à la prière, son regard dirigé vers le ciel avant de faire un miracle, aussi bien que ces paroles: "Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé." Paroles qu'il redit souvent sous des formes diverses, tout traduit son hommage incessant et sa parfaite soumission.

Jésus voit la malice du péché. Il voit l'homme, misérable créature d'un jour, conspirer contre Dieu et attenter à sa vie; car, dit un pieux commentateur de l'Ecriture: "Si Dieu avait un coeur de chair comme le nôtre, et que ce coeur pût être percé d'un trait, il n'y en aurait pas d'autre que le péché qui pût accomplir cet acte exécrable."

Sans doute, l'impuissance de l'homme ne lui permet pas de blesser Dieu, mais, en péchant, il commet l'attentat du mépris; il méprise Dieu dans sa loi, dans ses jugements, dans ses dons, dans son amour.

Dieu commande, et le pécheur répond par ce cri horrible de l'orgueil humain: "Je ne servirai pas, je n'obéirai pas."

Dieu menace d'une sanction terrible. "Il est le vengeur de l'iniquité, et sa vengeance sera formidable, car sa force est infinie," dit l'Ecriture. Le pécheur sait cela mais il n'en marche par moins la tête haute, le regard fier et hardi. *Il méprise la justice divine.*

Dieu a comblé l'homme de ses dons; et l'homme en péchant abuse de tous les bienfaits divins; de son *intelligence,* pour faire prévaloir le mal sur le bien; de sa *volonté* et de sa *liberté,* pour aimer, préférer et choisir ce qui déplaît à Dieu; de ses *sens,* pour se satisfaire de plaisirs défendus. Il détourne ses belles facultés du but vers lequel Dieu voudrait le voir se diriger.

Dieu, en nous créant, nous a donné dans son ciel un suprême rendez-vous. Il veut être pour nous ce qu'il est pour lui-même: *le souverain bien.* Mais le pécheur répond à cette avance par un monstrueux dédain. Les honneurs, les richesses, les plaisirs, voilà son unique bien! Voilà les dieux de son âme.

Et voilà la malice du péché dont les saints ont dit "qu'il est la suprême injure faite à Dieu." Nous avons peine à le comprendre, mais le regard du Sauveur le voit dans toute sa laideur; il voit la bonté infinie de son Père repoussée par une ingratitude qui rendra inutiles ses douleurs expiatoires. Quelles souffrances pour son âme!

Efforçons-nous de pénétrer la nôtre de la souveraine horreur que ressentit celle de Notre-Seigneur pour le péché; ne profanons pas le sang de la Rédemption par notre ingratitude. Songeons souvent que *le péché est la suprême injure faite à Dieu.*

Grands événements religieux et sociaux en Europe

Le 6ème Congrès de l'Union Internationale des Ligues catholiques féminines; le 26ème Congrès Eucharistique international; la 28ème représentation du drame de la "Passion" à Oberraumergau: tel est le triple événement qui fera accourir des foules cet été en Europe, à cause de la rareté de leur coïncidence.

En effet, qu'un congrès de ligues féminines du monde entier et que le congrès eucharistique international aient lieu tous deux à Rome à des dates qui se suivent immédiatement; puis que ce même congrès eucharistique qui ne se tient que tous les quatre ans, ait lieu la même année que la représentation de la "Passion" qui ne se joue que tous les dix ans, est un fait extraordinaire et nous pourrions dire unique, dans la vie d'une personne.

Désirant particulièrement attirer l'attention sur le Congrès de l'Union Internationale des Ligues Catholiques féminines, disons qu'il réunira des déléguées et des membres de trente-trois ligues de l'Europe et des deux Amériques.

La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, notre grande société nationale féminine, et la "Catholic Women's League," du Canada, y enverront des déléguées. Approuvée par le Saint-Siège, l'Union Internationale s'est occupée depuis sa fondation, en 1910, des questions de la plus haute portée morale et sociale.

Au programme du présent congrès se trouvent les questions de la défense et de la propagation de la foi; de la moralisation des danses, des modes, des théâtres, des cinémas; de la traite des femmes et de la prostitution; de l'éducation civique des femmes.

Afin de permettre à ses membres et à leurs amis de profiter de ces événements aussi instructifs qu'impressionnants, la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste s'est entendue avec les Agences de Voyages Jules Hone, pour l'organisation d'un voyage en Europe, dont le départ est fixé au 4 mai et le retour au 16 juillet.

A part Rome et Oberammergau, l'itinéraire comprend Lourdes, le lieu célèbre des pèlerinages, puis un bon nombre de nos principales villes de la France, de l'Italie, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre.

Ce voyage est organisé de la façon la plus avantageuse à tous les points de vue, selon ce qui ressort des conditions inscrites au programme-itinéraire, qui sera fourni sur demande, par le secrétariat de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, Monument National, chambre 3, Montréal.

Tuons les mouches

Un savant de l'Institut Pasteur a fait récemment des élevages de mouches domestiques.

Il a calculé que dans un espace de six mois une mouche dont la ponte est normale peut donner naissance à des générations comprenant 4,000 trillions d'individus qui iront partout semer la malpropreté, la maladie, et quelquefois la mort. C'est le moment de faire la chasse aux grosses mouches qui apparaissent avec le printemps. Tuons les mouches!

L'âge de Grand-père

On vient de raconter à la toute petite Lise l'histoire du déluge, une histoire qui s'est passée, comme chacun sait, il y a longtemps, longtemps, longtemps.

Lise en est restée perplexe, et tout à coup la voilà qui s'exclame:

— Mais, grand-papa, tu n'étais pourtant pas dans l'arche!

— Sûrement non, ma petite...

— Alors, comment se fait-il que tu n'aies pas été noyé?



Ponteix, Sask. 5ème année. No. 14. 5 avril 1922.

Fête du dimanche, 9 avril. — Sainte Marie l'Egyptienne : Originaire d'Egypte, elle vint à Alexandrie où, pervertie par de mauvais exemples, elle passa pendant sa jeunesse, une vie de débauche. S'étant rendue à Jérusalem pendant la fête de l'Exaltation de la Croix, elle se convertit miraculeusement et alla vivre dans le désert en s'imposant les plus dures privations. Elle mourut en 42, après avoir largement racheté ses fautes passées et mérité la canonisation.

Baptêmes — Marie-Yolande-Lucile, fille d'Ovila Godu et de Blanche Giroux. M. et Mme Wilfrid Giroux ont tenu l'enfant sur les fonts baptismaux.

— Joseph-Henri-Emile, fils d'Isidore Bonneville et d'Aurore Hébert. M. et Mme Henri Bonneville ont été parrain et marraine.

Séance des Amateurs de Willow-Bunch — Nous avions lundi soir, le 27 mars, le plaisir d'applaudir au succès dramatique des amateurs de Willow-Bunch. La pièce au programme "Le Drapeau de Carillon" fut à juste titre admirée et appréciée. Acteurs et actrices s'acquittèrent de leur rôle avec aisance et talent. Le héros de la pièce, Jacques de Sévigny, M. G. Tremblay, parlait dignement bravoure et loyauté et sa mort, la main dans la main de sa fiancée, le drapeau de Carillon sur son coeur, fit vibrer en nous les meilleurs sentiments. MM. O. Bruneau et W. Winslow apportèrent la note gaie, grâce à de fines chansonnettes. Melle Olga Lorenzino, dans une chanson anglaise, M. J. A. Marcotte et sa fille, Melle Annette, tous deux au piano, furent sincèrement applaudis. Les auditeurs, et ils étaient relativement nombreux, ne pouvaient s'empêcher d'émettre des regrets en constatant que le froid et le mauvais état des chemins avaient retenu chez eux plus d'un fervent du drame.

Après la séance, nos acteurs accompagnèrent ceux de Willow-Bunch à l'hôtel Landry où les uns et les autres fraternisèrent en se souhaitant un prochain revoir. M. le Curé, le Dr. Lavallée, l'organisateur dévoué de la soirée, l'avocat Marcotte, adressèrent la parole au joyeux groupe, heureux de se dire une cordiale et franche amitié.

Divers — Nous regrettons l'accident dont fut victime le fils de M. Gédéon Dubois dans une chûte à bas de son cheval. Une fracture de la jambe fut constatée, qui obligea le malheureux jeune homme à prendre le chemin de l'hôpital. Les amis et parents lui souhaitent entière guérison.

— M. J. Alary nous est revenu après un séjour de quelques mois à Régina.

— Mme J. O. Lupien est de retour d'un voyage à Régina.

— Encore une bordée de neige qui nous arrive en surprise alors que nous ressentions les chaudes caresses d'un soleil printanier! C'est de bon augure pour la prochaine moisson et puisqu'ici une "bordée" est un porte-bonheur, vite on s'en mitouffle, et... on sort ses bottes en disant encore: Vive la neige!

On n'en commence pas moins les préparatifs des semailles. Déjà, les promeneurs "pas pressés" se font plus rares dans nos rues. Pensez-vous qu'on le regrette? Ma foi, pour résoudre le problème, rien de mieux à faire que de demander aux jeunes filles!

A lire — Invitation spéciale est faite aux gourmets de se préparer à déguster de délicieux bonbons et de succulentes pâtisseries... à la santé des Enfants de Marie qui en feront une vente le samedi saint et le jour de Pâques après la messe; cela dans l'un des magasins de la grand'rue. Tout le monde voudra sans doute encourager nos gentilles vendeuses et cordons-bleus, d'autant plus que les bénéfices contribueront à payer les travaux exécutés à la chapelle Notre-Dame.

BILLET

LES VIEUX GARCONS

N'en déplaise à Messieurs les Célibataires, je m'étais lancée un jour dans une étude de psychologie qui roulait spécialement sur eux. Analyser le sexe fort, cela est quelquefois permis aux femmes, n'est-ce pas? Vous pensez si le sujet était aride, et pour le bien pénétrer, j'avais sagement mis à la porte d'une case de ma cervelle, dénommée appartement à réflexions, une foule d'idées malicieuses tourbillonnant en ma tête, tel un vol d'oiseaux moqueurs. Puis, le plus attentivement du monde, comme ferait par exemple un enfant en face d'une boîte à surprise, j'avais fait défiler dans un coin de ma mémoire toute la phalange des célibataires de ma connaissance — procession longue, vous n'en doutez pas. Etait-ce illusion d'optique, les pauvres, ce jour-là, vous avaient tous des mines déconfites et tristes, tristes à fendre une âme sensible. Avez-vous quelquefois levé un masque de vieux garçon? Ils affichent l'insouciance, voire même le dédain de la femme, ils sont frondeurs, blasés; mais sous leur sourire, savez-vous ce qu'on découvre?

Il était sans doute écrit que ma fameuse étude me réserverait des surprises, car voilà tout à coup mes personnes qui se remuent, s'agitent, se démènent, se prennent à causer si bruyamment que pour un peu, j'aurais cru à l'intervention d'une mauvaise fée métamorphosant mes "types" en une collection féminine.

Dans le tumulte, une voix désespérée clamait à tue-tête un "spleen" incurable; une autre montait comme une plainte exhalant des mots d'amour au souvenir d'une idole jadis adulée; plus loin, j'entendais des cris sourds, cris de remords d'une vie manquée, solitaire et inutile. Mon quatrième vieux garçon qui, hélas! avait péché par lâcheté, s'acharnait à se communiquer du courage en répétant le vieux proverbe: "Mieux vaut tard que jamais." Quelques autres faisaient mine de railler, mais leurs rires sonnaient faux, leur gaîté était menteuse. Tous cachaient mal une détresse, comme si marqués d'anathème, ils allaient dans la vie sans but, sans espoir de vrai bonheur.

Vous pensez qu'à cette clameur, à ce spectacle, l'émotion m'empoignait? Nenni! vous vous trompez! Je me faisais à moi-même l'effet d'une implacable justicière et je disais: "Messieurs les célibataires, malheureuses victimes de vos erreurs et de vos préjugés, croyez-moi, la petite flamme bleue du rêve est lueur plus douce que l'éclair du foyer qui ne réchauffe que vos aises; renoncez à blasphémer les femmes et prenez enfin le billet de passe-port sans lequel vous ne serez pas admis à la Jérusalem céleste.

Lierre des Monts.

:o:

SAINT-VICTOR, Sask.

M. le Curé assistait le 19 mars à une soirée donnée par les amateurs de Willow-Bunch.

On a joué avec grand succès "Le Drapeau de Carillon," drame en trois actes. M. le Dr. Lavallée et tous les acteurs de cette magnifique séance méritent nos plus chaleureuses félicitations. Tous se sont acquittés de leur rôle avec beaucoup de talent. On aurait cru assister à l'une de nos belles séances de la province de Québec. Oui, dans le petit Québec de Willow-Bunch, nous avons vécu dimanche soir, une des plus belles pages de notre histoire nationale. Quelle belle leçon de courage et du plus pur patriotisme à donner à nos jeunes gens qui grandissent. Toutes les paroisses canadiennes-françaises de cette province devraient se donner la main pour ne donner à notre population catholique que de saines représentations où la morale ne court aucun danger. Bonnes ou mauvaises, ces représentations laissent toujours une impression profonde dans l'âme de notre population. Pourquoi ne pas faire un choix judicieux de tous nos drames et nos comédies, propres à instruire et à récréer en même temps notre peuple?

— M. le Curé vient de recueillir les photographies de tous les anciens paroissiens de St-Victor qu'il enverra à M. l'abbé Rondeau, ancien curé de St-Victor, qui a bien voulu se charger d'écrire l'histoire des paroisses de Willow Bunch et de St-Victor. Ces portraits devront figurer dans ce livre historique.

— Nous apprenons avec plaisir que Mme Omier Dupuis, qui était à l'hôpital de Régina depuis plusieurs semaines pour subir une opération, nous est revenue ces jours-ci. Bien que la santé de Mme Dupuis laisse encore à désirer, son état s'est beaucoup amélioré. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

— Nous avons maintenant la malle le samedi au lieu du vendredi à St-Victor. C'est certainement mieux pour le plus grand nombre de nos paroissiens qui aiment à recevoir leur malle le samedi pour le dimanche.

— La langue française est à la place d'honneur à St-Victor. Tous sont bien décidés à la faire respecter partout. Nous nous plaignons que notre langue n'est pas respectée comme elle devrait l'être par nos corps publics. A qui la faute? A nous-mêmes. Protestons, oui, mais commençons par la parler et l'écrire correctement! A l'oeuvre donc! Messieurs les marchands canadiens-français de nos villes et villages, faites votre toilette neuve de Pâques! Mettez le pinceau sur vos enseignes! En vous imposant ce léger travail, vous contribuerez à donner au français la place d'honneur qui lui revient dans le domaine commercial.

Baptême — Le 23 mars, M. et Mme Eugène Lalonde, une fille, baptisée sous les noms de Marie-Claire-Léa; parrain et marraine, M. et Mme Octave Gaudry, de St-Victor.

Décès — Mardi 21 mars, M. et Mme P. Beauregard avaient la douleur de perdre leur bébé, Joseph-Emmanuel. La sépulture eut lieu au cimetière de la paroisse mercredi, dans le lot de la famille. Nos sincères sympathies à la famille.

Vendredi, 24 mars, M. et Mme Albert Caphette avaient la douleur de perdre leur jeune fils André, âgé de 6 ans, mort de la consomption. La sépulture eut lieu dimanche après-midi au cimetière de St-Victor. Nos sympathie à la famille.

— Notre séance du jour de Pâques au soir promet d'être un succès si l'on en juge par les grands préparatifs qui s'y font.

Certaines erreurs s'étant glissées dans le programme tel qu'il a paru dans une précédente chronique, nous le donnons de nouveau.

Ouverture de musique, Mme A. H. St. Cyr.

Chanson, M. A. Beauvellier.

"Vingt minutes d'arrêt," comédie en 1 acte, de Fernand Beissier; personnages:

Raoul	A. Charbonneau
Gontrand	H. Buissonnette

Déclamation, Mme L. Beauregard.

Chanson, M. Dulude.

Solo de violon, M. S. Rondeau.

Duo de chant, M. et Mme C. Tessier

Musique, M. E. Srigley.

Chanson, M. E. Lavallée.

UNE VENGEANCE

drame en un acte

Personnages.

Général	M. S. Ducharme
Lieutenant	M. C. Charbonneau
Michel	M. O. St-Germain
Kerim	M. A. St-Cyr

Abd El. Maïnin, chef arabe, M. H. Thielens.

O Canada!

Lever du rideau à 8 heures.

:o:

VERWOOD, Sask.

Nous aurons ici les cérémonies de la Semaine Sainte:

Jeudi Saint, messe à 10 heures. A 7 h. 30, Heure Sainte, sermon en français et en anglais.

Vendredi-Saint, office à 10 heures.

Samedi-Saint, office à 9 heures.

Pâques, grand'messe à 10 h. 30: à 7 heures p.m., bénédiction du T.S. Sacrement.

Visiteurs — M. l'abbé Duchaine était de passage au presbytère mercredi dernier.

M. Bourassa, de Seattle, est venu visiter sa fille, sérieusement malade à l'hôpital de Verwood.

M. Chas. Callan, marchand de Bengougle, a passé deux jours ici en vue d'organiser pour la prochaine séance qui sera donnée à Verwood la veille de Pâques au soir.

Grippe — Madame la Grippe a visité un grand nombre de familles. Elle nous a contraints de remettre à plus tard notre soirée organisée pour la St. Patrice. Espérons que cette visiteuse inopportune nous quittera bientôt. Personne ne regrettera son départ!

Malade — Madame Henri Désy est gravement malade. Elle nous quitte pour suivre un traitement à l'hôpital de la Providence à Moose Jaw. Nos prières et nos souhaits de guérison accompagnent la malade.

Séance — Ceux qui ont eu la bonne fortune d'assister à la séance donnée à Bengough et à Willow Bunch par la "troupe de Bengough" ont été enchantés du succès remporté. Nous aurons l'occasion d'aller les applaudir ici à Verwood, le 15 avril au soir. Les produits de cette soirée sont au bénéfice de l'église St. Michel de Bengough. Allons applaudir nous coréligionnaires. Qu'on n'oublie pas la date!

Bienvenue — M. et Mme Tétreault, du Nord Dakota, s'en viennent demeurer parmi nous. Bienvenue à cette nouvelle famille.

Melle Madeleine Lapointe est maintenant employée au service de chez M. Emile Séguin.

On annonce le prochain retour opération à l'hôpital de Rochester il y a trois semaines.

Naissances — 12 mars, M. et Mme Arthur Rainville, une fille, baptisée sous les noms de Marie-Anita. Parrain et marraine, M. et Mme Ludger Duperreault, grands-parents de l'enfant.

26 mars — M. et Mme Emile Croisetière font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Gilberte-Rita. Parrain, M. L. Duperreault; marraine, Albertine Provençal.

Maurice-Frédéric, fils de M. et Mme Joseph Boll. Parrain, P. Martin Boll; marraine, Marguerite Geister.

:o:

GRAVELBOURG, Sask.

— Les familles L. J. Forcier et H. Noël nous quittent pour aller demeurer à Edmonton, Alta.

— M. Wm. Cossette part ces jours-ci pour Saskatoon, où il a l'intention de se placer avec sa famille.

— M. Georges Levac est allé conduire Mme Lévac au sanatorium Jordan, Etat du Minnesota, où Mme Levac suivra un traitement spécial pour la cure de rhumatismes.

— Mme Ed. Colleaux est allée à l'hôpital de Rochester pour y subir une opération.

— Mme Joseph Beaulne, accompagnée de sa fille, Melle Irène, sont retournées dans leur foyer à Willow Bunch, après avoir passé une semaine en visite chez sa belle-soeur Mme E. Brazziel.

— M. Auguste Pilon laisse Gravelbourg pour aller demeurer avec sa famille à Papineauville, P.Q.

— M. Gaston Huel, fils de M. et Mme Louis Huel, de cette ville, est parti à Rochester, Minn., y subir une troisième opération.

— Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Wilfrid Laplante, qui a été assez gravement malade, est maintenant en pleine voie de rétablissement.

— M. Joseph Degrand, de Willow Bunch, était en visite chez des amis à Gravelbourg ces jours derniers.

— M. Antoine Caron, de Laconia, N. H., Etats-Unis, frère de Mme Onésime Adam, de cette ville, est arrivé avec sa femme et ses trois enfants pour s'établir dans notre paroisse. M. Caron prendra la gérance des fermes de M. Onésime Adam. Bienvenue.

— La Cour du Banc du Roi ouvrira sa session le 4 avril avec 11 causes civiles et 4 criminelles; déjà les jurés ont reçu leurs subpoenas.

— *Cercle du Foyer* — Ce Cercle donnera une soirée récréative à ses membres et leurs familles le lundi de Pâques, soit le 17 avril prochain, à la résidence de M. et Mme A. Godin. Tous sont spécialement conviés à se rendre pour les 8 heures du soir. Il y aura divers amusements. Les dames devront contribuer sandwiches, gâteaux, fruits. Les messieurs en seront quittes pour une certaine offrande en monnaie. Avis aux intéressés.

"MATTE — Mme G. Matte et sa famille remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de son époux, M. G. Matte, soit par offrandes de messes, tributs floraux, bouquets spirituels, visites ou assistance aux funérailles."

L'ECHO de DUMAS

Admin: Nap. Filteau, Dumas, Sask.

2ème année. No. 18. 5 avril 1922.

Pensée — "Voulez-vous réussir dans vos entreprises? Priez Saint-Joseph." (Ste-Thérèse.)

Nos députés de l'Ouest — A voir les efforts réels des nouveaux députés de l'Ouest à la Chambre, il nous est permis d'espérer pour notre vaste pays. Ces efforts tendent surtout à développer l'indépendance de parti, l'indépendance de discipline. On veut se creuser, selon l'expression, un sillon personnel dans la politique. Les députés de M. Crérar recommenceraient volontiers l'histoire parlementaire, ne s'occupant nullement de ce qui s'est passé avant eux. Ils montrent beaucoup de bonne volonté, voulant que l'on oublie les querelles de partis pour aborder les problèmes réels. Ils ne veulent pas tant de longs discours que des actes qui portent.

Après une année d'épreuve comme celle que nous traversons, tous les colons de l'Ouest ont les yeux tournés vers ceux qui les représentent à la Chambre. Les colons sont fiers de leurs revendications. Leurs députés font bonne figure et feront une bonne pression sur le parti libéral. L'Ouest comme l'Est veut son développement, mais il faut comprendre que les moyens ne sont par les mêmes. De là la précision, la connaissance approfondie des questions économiques, les besoins des différentes régions; autant de questions déjà soulignées par nos nouveaux députés. Mais comment sont-ils écoutés? Voilà ce qu'il y a d'encourageant. Le gouvernement leur prête grande attention. On s'intéresse à leur façon d'envisager toutes les questions canadiennes, et plus que jamais l'on voit cette différence de l'Ouest et de l'Est. L'éloquence devient naturelle et la tournure d'esprit est originale. Ils veulent profiter également de ce qui se dit de l'Est. Ainsi le ministre de la justice fut écouté avidement lorsqu'il parla des chemins de fer et de sa position dans le cabinet. Et au mot de nationalisation, nos députés, dit-on, se penchèrent en avant, et entendant qu'on était résolu à donner au réseau national un essai loyal et complet, ils éclatèrent en applaudissements. Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est le désir sincère de faire progresser notre pays tout entier? Est et Ouest doivent être unis dans la revendication de leurs droits, bien que les moyens à employer ne soient pas toujours les mêmes. Ce que l'on veut, c'est de l'entente, de l'union dans les efforts communs. Tous les yeux, cette année surtout, sont tournés vers notre parlement. On en attend beaucoup de bien. Depuis le plus petit centre canadien jusqu'aux centres les plus populeux, tous veulent la cessation de la misère qui sévit par tout le Canada. Si l'on ne veut pas la banqueroute de certaines parties de l'Ouest il faut rien moins que la fermeté et le travail opiniâtre de nos nouveaux députés et de notre nouveau gouvernement. Tous les colons semblent reprendre courage, et avec la nouvelle saison l'on se remet avec entrain à préparer la semence et la récolte de 1922-23. Ici à Dumas, avec le vocable de Notre-Dame d'Espérance, nous avons encore plus le droit d'espérer. Ici la récolte n'a jamais manqué complètement; mais le prix trop minime du blé et le coût trop élevé de la vie a, comme partout d'ailleurs, occasionné un retard à la place. Mais nous ne sommes nullement découragés. L'avenir est à nous.

SHORTHOAKS, Sask.

A quand notre prochaine séance récréative? Les beaux succès du 11 décembre dernier ont rendu tout le monde désireux de revoir nos artistes à l'oeuvre. Espérons que notre attente ne sera pas trop longue.

— Le beau temps des semaines dernières a semblé stimuler le commerce de notre village. Nous remarquons avec plaisir que chaque train laisse à notre gare beaucoup plus de marchandises que durant les mois derniers. Plusieurs chars d'animaux et de blé ont été expédiés de Storthoaks pendant le mois de mars. Malgré la mauvaise récolte de l'automne dernier, il s'est expédié plus de 80,000 minots de grain d'ici.

— M. et Mme Georges Boulet sont revenus pour demeurer au milieu de nous; c'est avec plaisir que leurs nombreux amis les ont accueillis.

— M. J. B. Garand achetait dernièrement quatre autres lots dans le village.

— Notre instituteur, M. J. B. Paradis, se propose bien de ne plus marcher deux milles pour se rendre au village lorsque son auto sera rebelle; aussi se promet-il de se procurer une motocyclette pour entraîner l'ingrate Ford lorsqu'elle refusera de remplir ses fonctions.

— Ceux qui voudront des légumes cet été n'auront qu'à s'adresser à la station; notre chef de gare se propose d'avoir le plus beau jardin du district. Aussi a-t-il déjà commencé à la préparer.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST"

WILLOW-BUNCH, Sask.

La paroisse a répondu avec empressement à l'appel de la société St-Jean-Baptiste en se rendant en grand nombre à la réunion du 26 mars au soir. Les membres du bureau de recrutement occupaient une place d'honneur. Assis dans des fauteuils sur la scène: M. l'abbé Duchaine, Joseph Beaulne, Salomon Beauchesne, Frank Bellefleur, Siméon Béliveau, Etienne Gagné, Ernest Denizet, F. X. Bellefleur et le président général, Léopold Sylvestre. Le président a fait un discours d'ouverture. Il a invoqué les souvenirs du passé de la société, le bien qu'elle a fait dans la paroisse depuis sa fondation; il a exprimé en termes émus la reconnaissance que la paroisse et particulièrement la société St-Jean-Baptiste devait aux fondateurs de la société; à ceux qui les premiers ont dépensé leur temps, leur savoir et leur argent pour promouvoir ce mouvement de ralliement dans la paroisse. M. Sylvestre dit que la direction poursuit encore le même but et qu'elle compte sur ces patriotes de la première heure, sur tous les membres de l'association et les paroissiens de Willow Bunch qui sont Canadiens français et qui veulent le rester pour faire de notre association un [illegible] succès. Il faut, pour cela, que d'ici à la fin de l'année, tous les chefs de familles et tous les jeunes gens appartiennent à notre association nationale.

M. l'abbé Duchaine, a traité du rôle des associations laïques. Il a dit que le clergé était la classe enseignante et que le peuple était la classe enseignée. Il a défini le rôle du clergé, du laïque et des associations avec une clarté, une limpidité d'idées et des expressions d'une belle précision, illustrant sa doctrine d'exemples qui ont été goûtés et applaudis. Considérant, dit-il les liens intimes qui existent entre le but que poursuit notre société St-Jean-Baptiste et les intérêts de notre religion, je puis dire que celui qui travaille contre cette association travaille, en opposition avec l'oeuvre catholique soutenue dans cette paroisse, qu'il ne comprend pas bien son devoir de citoyen catholique et français, qu'il sacrifie ce qu'il a de plus cher, sa religion et sa langue. On peut différer quelquefois sur les moyens, mais il faut toujours sauver le principe, et du moment que l'on gardera comme guide la magnifique constitution dont vous avez doté votre société, les moyens seront éclairés et c'est pourquoi la paroisse entière doit se grouper sous la bannière de cette association.

M. F. X. Bellefleur a fait une revue du passé de la société. Il a invoqué des souvenirs avec tout le piquant qu'il sait y mettre à l'occasion, rappelant comment notre société a résisté à des vagues d'anglicisation qui menaçaient notre paroisse au début. Il a surtout développé avec éloquence le devoir du paroissien au point de vue national, du membre actif d'une association comme la nôtre, enfin l'intérêt que ce dernier devrait porter pour assurer son succès.

M. Frank Bellefleur a parlé au nom du bureau de recrutement. Il a fait un appel qui sera certainement suivi et encouragé parce qu'il a dit de grandes vérités. Il a dit que les vieux membres ne devraient pas attendre d'être sollicités de nouveau par le bureau de recrutement pour verser leur contribution chaque année, ils devraient le faire chez le secrétaire. Ca éviterait un grand travail de la part de la direction qui devrait être dépensé ailleurs d'une façon plus profitable pour la société.

Duo de piano exécuté par Mme Hector Beaulne et Melle Evelina Beaulne. L'auditoire a rappelé ces deux artistes qui ont répondu avec beaucoup d'habileté et de savoir-faire.

M. Tobie L'Espérance a exécuté deux morceaux de violon, accompagnés par Mme Fred. Kreisch. M. L'Espérance est un artiste bien-aimé de la foule et qui plait beaucoup au monde musical cultivé. C'est un de ces artistes qui saurait être apprécié sur une plus grande scène.

Mme Fred. Kreisch a chanté à deux reprises. Elle est toujours aimée de nos auditoires parce qu'elle a une voix très sympathique, délicieuse à entendre; elle a plus que du talent, elle est cultivée.

M. Herman Jutras a chanté pour la première fois dans notre salle. Il s'est déjà créé à Willow Bunch une réputation et une popularité de chanteur émérite qui se sont manifestées à plusieurs reprises par des applaudissements. Il a répondu à ces ovations avec la froideur du véritable artiste qui se prête pour faire plaisir.

Son dernier chant a été "La Voix des Chênes," qu'il a rendu avec une expression et une justesse incomparables. Au risque de blesser un peu sa modestie, il faut bien dire que M. Jutras est un de ces favorisés de la Providence que l'on rencontre rarement dans la vie. Il est doué d'une voix naturelle exceptionnellement juste, d'une richesse et d'une étendue qui lui permettent d'aborder avec succès le chant des grands maîtres avec une facilité d'exécution telle qu'on se croirait en l'écoutant, à l'opéra de New-York du temps de Caruso.

Le Dr. A. Godin a été l'orateur suivant. En prenant la parole, il dit que succéder à des orateurs aussi distingués que ceux qui l'ont précédé était une tâche bien délicate qui le rendait timide. Vous avez entendu des voix sympathiques, vibrantes de patriotisme, vous avez même entendu la voix des chênes qui, espérons-le, deviendra plus familière chez l'élément français de la province. Car ces roseaux décrits par le grand fabuliste qui ploient à tous les vents ne sont plus de mise dans l'Ouest. Il nous faut maintenant dans les trois provinces de l'Ouest des plantes françaises qui prennent racine, qui apprécient la fécondité du sol, qui sentent que ce sol nous appartient et que nous sommes chez nous. C'est de cette pensée qu'est germée l'idée de fonder une association St-Jean-Baptiste à Willow Bunch. La région se peuplait rapidement par des colons de langue étrangère, qui ne sont peut-être pas de mauvais sujets, mais nous voulions rester maître dans nos écoles, nous voulions faire de ce petit coin de Willow Bunch un coin de la province de Québec et nous avons réussi, grâce au dévouement de notre bon curé Lemieux et à l'initiative de notre association. Nous voulons encore l'agrandir, nous comptons sur la St-Jean-Baptiste pour réaliser ce projet. Nous voulons assurer à l'élément français de la région que ses enfants grandiront avec une ame française. Il n'en tient qu'à vous, parents. Vous n'avez qu'à maintenir l'influence de la société St-Jean-Baptiste, la seule influence qui vous donnera dans chaque arrondissement des écoles françaises et catholiques.

Le Dr. Godin a fait l'historique de la société, rappelant son rôle nécessaire dans la paroisse même et dans la région pour ce qui a trait au ralliement des Canadiens français, la conservation de la langue et de la religion. En terminant, il a fait un appel vibrant à tous les Canadiens français de Willow Bunch de s'enrôler sous le drapeau de notre association. Nous devons voir grandir avec plaisir toutes les associations formées dans cette paroisse; elles ont chacun leur but, c'est pourquoi elles doivent être soutenues et être vivantes. Mais la St-Jean-Baptiste a aussi un but, elle le poursuit avec toute l'ardeur de son influence, elle veut rallier toutes les familles de la paroisse sous sa bannière parce qu'elle veut conserver vos enfants à la grande famille française.

Le président a remercié les auditeurs d'être venus nombreux et les artistes pour le concours qu'ils ont voulu prêter dans cette magnifique soirée. Les orateurs ont aussi été remerciés et on se sépara après avoir chanté O Canada!

M. Joseph Beaulne, qui a organisé ce programme musical, véritable régal pour les auditeurs, mérite des remerciements et des félicitations spéciales.

— Le 23 au soir, les membres du club de 500 se réunissaient chez Mme Ernest Desrosiers. La lutte est toujours acharnée; la preuve, pour la première fois il y eut deux premiers prix, Mmes A. Balthazar et L. Sylvestre. C'était un point des règlements qui n'était pas encore élucidé. Il a fallu discuter longuement avant d'arriver à une solution. Finalement, pour avoir la paix, M. Desrosiers, qui était seul dans l'assemblée du genre masculin, a demandé la permission de donner deux premiers prix, ce qui lui fut accordé. Deuxième prix, Mme Prudent Lapointe; consolation, Mme Hector Beaulne.

Le comité de recrutement travaille toujours avec ardeur. Le champion des recruteurs, M. Salomon Beauchesne, est arrivé l'autre jour avec une liste de trente-quatre noms nouveaux. Félicitations à ce vaillant travailleur.

Liste des membres de la société: 2ème série — Salomon Beauchesne, L. P. Bonneau, Amédée Roy, Alcide Piette, Etienne Gagné, G. Deschamps, Hector Beaulne, A. Blanchard, F. La Charité, D. Tanguay, P. Maillou, Placide Beaudreau, J. Hébert, Louis Lemieux, Wilfrid Lemieux, Arthur Lemieux, Albert Lemieux, A. Proulx, P. D'aigle.

:o:

SAINT-LOUIS, Sask.

Jeudi dernier, on fêtait au Couvent la Révérende Mère Supérieure. La veille au soir, délicieuse petite soirée de famille. Les enfants ont bien, très bien fait toutes choses; piècetes, chant, musique, tout était très délicat et bien naturel.

Nous avions l'honneur d'avoir parmi nous l'Administrateur du diocèse, qui a tenu à jouir d'une fête de famille qui est sienne. L'accompagnaient le Révérend Père Gabillon et le curé Myre, de Marcelin. Nous avons eu la messe dimanche dans notre église, qui est magnifiquement installée sur ses fondations de ciment.

Quand les abords de l'église et du presbytère seront arrangés, ce sera vraiment bien.

On regarde venir le printemps ici, comme ailleurs, avec bonheur. Puis les nouvelles qui sont de grosses espérances maintenant, à propos de la vente des grains, relèvent le courage de nos fermiers. Que le bon Dieu le veuille!

:o:

BELLEVUE, Sask.

A l'église de Bellevue, avaient lieu les funérailles de Melle Marie-Louise Gareau, fille bien-aimée de M. H. Wilfrid Gareau. Une nombreuse assistance était venue rendre un dernier témoignage d'estime à la chère disparue. D'une foi vive, et munie des sacrements de l'Eglise, elle rendit, sans crainte son âme à Dieu. R. I. P.

Naissances — A M. et Mme Hector Gaudet, deux jumeaux: Henri, parrain et marraine, M. et Mme Hildège Gaudet; Andréas, parrain et marraine, M. et Mme Léon Gaudet.

— A M. et Mme Armand Gareau, un fils, Joseph; parrain et marraine, M. et Mme Adrien Gaudet.

— Le 31 mars, M. Rosario Gareau avait la douleur de perdre son enfant, Marie-Anne.

— Notre école est ouverte depuis le 20 mars, Melle Annette Houle en a la direction.

LAFLECHE, Sask.

:o:

Le cercle Jeanne d'Arc de l'A. C. F. C. de Laflèche prie tous ses membres de se souvenir que ses assemblées générales ont toujours lieu le deuxième dimanche de chaque mois et que par conséquent son assemblée régulière d'avril aura lieu dimanche prochain 9 avril. Les sujets traités seront intéressants et tous les sociétaires sont priés d'y assister.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à tous nos citoyens de langue française qu'il y a maintenant à notre bureau de poste un approvisionnement complet de formules françaises de l'impôt sur le revenu. Notre maître de poste et l'administration ont donc fait leur devoir; à nous de faire le nôtre. Il faudrait qu'il y ait autant de demandes qu'il y a de citoyens de langue française. Nous ne serions pas logiques avec nous-mêmes si, après avoir dit et répété que nous tenons à faire respecter nos droits et que nous voulons que le français ait la place qu'il a le droit d'occuper d'après la constitution, nous ne tenions pas à démontrer que malgré la mollesse de quelques-uns et l'indifférence de certains autres, notre race canadienne-française porte toujours au coeur l'amour de la langue que nous avons apprise sur les genoux de ces bonnes chrétiennes et patriotes qu'étaient nos mères.

Si nous voulons que les autres respectent notre langue et nos convictions, commençons par donner l'exemple; respectons-les nous-mêmes et n'ayons pas peur de prouver que le sang qui coule dans nos veines est le même que celui qui coulait dans les veines des Champlain, Montcalm, Papineau, Cartier, Lafontaine et tant d'autres qui illustrèrent notre pays par leur énergie et leur patriotisme.

— Pour récompenser les enfants de notre localité qui, l'année dernière, donnèrent la valeur de leurs prix pour venir en aide au collège de Gravelbourg, notre cercle, encouragé par la générosité d'un de nos bons patriotes, vient de voter la somme de $40.00 pour donner des prix de français aux élèves les plus méritants de notre école séparée Mathieu.

Poussez-vous, petits Canadiens, citoyens de demain, et montrez que si vous apprenez l'anglais très bien, vous ne négligez en rien votre belle langue française.

— M. P. Bourdy, agent de l'Imperial Oil, Ltd., nous informe que cette compagnie a décidé de mettre à Laflèche une tank-wagon et qu'à l'avenir le pétrole et la gazoline seront délivrés à domicile à tous les cultivateurs qui en feront la demande. Il annonce en même temps que la compagnie vient de diminuer ses prix de 1 1-2c pour le pétrole et autant pour la gazoline. Ce nouveau mode de livraison est une très bonne chose pour les cultivateurs et nul doute que par ce fait l'Imperial Oil va grossir sa clientèle.

— Le comité de la ficelle d'engerbage prie les sociétaires retardataires de bien vouloir se hâter à donner leur commande pour leur corde, car notre char est bientôt tout placé.

— Notre chorale nous prépare sans doute quelques intéressantes surprises, car nous venons d'apprendre qu'elle vient de faire une commande pour une série complète de nouveaux livres et qu'à l'avenir elle aura un exercice de chant tous les mardis au presbytère.

— MM. Monvoisin-Olichon viennent d'ouvrir leur nouvel hôtel en donnant une belle partie de cartes au profit de l'église. Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces nouveaux commerçants.

— La Security Lumber Co. vient de vendre sa cour à bois de Laflèche à la Citizens Lumber Co. dont M. Henry Regimbal est l'agent local.

— Il nous fait plaisir d'apprendre que les familles T. H. Bourassa, G. Audette et S. E. Sarazin sont relevées de leur quarantaine de fièvre scarlatine. Il en sera de même de la famille Regimbal d'ici à quelques jours.

— A la dernière minute nous apprenons de source sûre qu'un grand nombre des nôtres se font un devoir de demander des formules françaises de l'impôt sur le revenu. Bravo, Laflèche!

:o:

BILLIMUN, Sask.

— Le 26 mars le très mauvais état des chemins n'a pas permis à M. le curé J. Bois de venir célébrer la messe à St-Martin, donc nous en sommes remis au lendemain de Pâques. Nous comptons bien ne pas être désappointés ce jour-là.

— Notre école a réouvert ses portes le 20 mars, sous la direction de Melle Cécile Colleaux, de Meyronne, récemment diplômée de l'école normale de Moose Jaw. Nous souhaitons à la jeune débutante une longue carrière et plein succès dans sa noble profession d'éducatrice.

— M. et Mme René Privé, de Ponteix, sont arrivés ces jours-ci pour demeurer parmi nous. Nous offrons aux jeunes époux, nos voeux sincères de bonheur et de bienvenue.

— Nous regrettons beaucoup le départ de M. Alixe Chabot et sa famille. Ils doivent partir sous peu pour aller demeurer à Ferland, où M. Chabot a loué une terre, mais comme il n'a pas vendu sa terre d'ici, nous espérons qu'il reviendra un jour à son ancienne demeure. Bonne chance en attendant.

— Nous apprenons avec peine que M. J. B. Descôteaux est très gravement malade; il a pris du froid en allant à la ville et l'on craint une pneumonie. Nous formons des voeux pour l'entier rétablissement de sa santé.

— Melle Elodie Brière, est allée passer une dizaine de jours à Meyronne, chez ses soeurs, Mmes E. Colleaux et C. Van-Eslande, ainsi que chez son frère Arthur.

— M. F. Phaneuf s'est acheté un quart de section à Coriander, il doit s'y installer bientôt.

BONNE-MADONE, Sask.

Honneur aux commissaires d'école de Bonne Madone pour avoir bien voulu porter une attention toute particulière dans les engagements qu'ils ont faits, au sujet des maîtres et maîtresses d'école catholiques. Honneur aux maîtres et maîtresses qui prêchent d'exemple en n'ayant pas crainte de louer leurs places à l'église dans les premiers rangs. Honneur à leur bonne tenue durant les saints offices. Nos jeunes gens, ayant un pareil exemple constant sous les yeux, feront de bons catholiques pratiquants. N'oublions pas que l'avenir de nos jeunes est entre leurs mains.

:o:

LAC PELLETIER, Sask.

Depuis assez longtemps la grande question du départ des Ménonnites agitait tous les esprits et même provoquait certaines discussions bien légitimes.

C'est pourtant vrai que ces derniers ne sont plus les possesseurs de leurs terres, ni de leurs établissements, puisqu'une compagnie a acheté toute la réserve qui comprend une étendue de 20 milles carrés. On veut y placer, sur ces fermes, des Franco-canadiens, ou tout au moins des catholiques, afin de former des paroisses. Cependant un bon nombre est déjà parti dans la première quinzaine de mars. Ils seraient tous partis à la fois, mais il y a des difficultés de transfert de propriété qui ne pourront pas s'arranger assez vite pour envoyer des colons de l'Est sur ces fermes pour les semences, c'est pourquoi la compagnie les oblige par contrat à cultiver cette année au tiers des revenus.

Les négociations devant être réglées définitivement dans quelques mois ou peut-être avant, nous aurons la satisfaction de voir notre vaste diocèse s'étendre encore d'une ou deux paroisses nouvelles.

— M. et Mme D. Dudomaine étaient en visite au presbytère hier. Ils étaient accompagnés de M. Joseph Alary, de Ponteix, ce dernier demeure quelque temps chez son frère Louis, de cette paroisse.

— Melle Valentine Laverdière, fille de M. Louis Laverdière, a quitté le monde pour consacrer sa vie au bon Dieu chez les Petites Filles de St. Joseph, Montréal. Nos félicitations et nos meilleurs voeux à cette jeune fille.

:o:

MONTMARTRE, Sask.

— M. et Mme Simon Vertefeuille ont eu le malheur de perdre le plus jeune de leurs enfants, un joli bébé de 13 mois qui promettait d'être robuste et de bonne santé, quand une courte maladie est venue l'enlever à l'affection de ses parents. Nous leur offrons nos cordiales sympathies.

— Mme R. Lachambre, ainsi que Mme Jos. Prévost sont parties pour l'hôpital des Soeurs de Régina.

— M. R. Bilodeau, de Lebret, a passé quelques jours ici, avant son départ pour Cross Lake, où les Rév. Pères Oblats désirent le mettre en charge d'une usine électrique.

— M. William Simard a loué la demi-section de M. Omer Dupuis, qui part pour l'Est. M. Simard aura certainement de quoi s'occuper sur ses 640 acres.

Baptêmes — Mary-Bernice-Geneviève Moreau, fille de M. et Mme Louis Moreau. Parrain et marraine, M. et Mme Chs. Ecarnol.

— Marie-Laurette-Anita Savignac, fille de M. et Mme Arsène Savignac. Parrain et marraine, M. et Mme Max Coupal.

— Marie-Lucienne-Rita-Rozia Hamelin, fille de M. et Mme Osias Hamelin. Parrain et marraine, M. Eloi O'Shaughnessy et Rosia O'Shaughnessy.

— Joseph-Maximilien-Gérard Giroux, fils de M. et Mme H. Giroux. Parrain et marraine, M. et Mme Max Coupal.

Melle Rosa Major, institurice à Montmartre, nous écrit:

Le courrier de Montmartre en date du 29 mars dit: "La rumeur veut que le français soit enseigné en anglais dans notre école." Je tiens à avertir les lecteurs du *Patriote* que cette rumeur est sortie toute armée du cerveau fécond de notre correspondant de la semaine dernière. Voici ce qui se passe à Montmartre. D'abord nous avons trois commissaires canadiens-français aussi intelligents et aussi bons patriotes que notre correspondant. Si ces messieurs ne visitent pas souvent l'école, ils peuvent toujours juger de l'efficacité de l'enseignement par leurs nombreux enfants fréquentant l'école, et y apprenant le français. Si M. le correspondant n'a pas le même avantage, il pourrait, en se faisant autoriser par la commission scolaire, faire un examen; il pourrait alors parler en connaissance de cause sans s'occuper des rumeurs.

Voici pour l'école maintenant. La première classe est dirigée par un professeur canadien-français consacrant à l'enseignement français tout le temps permis par la loi. La seconde classe a pour directrice une religieuse irlandaise; mais tous les jours, de 1 h. 15 à 2 h. 15, cette religieuse est remplacée par une autre soeur canadienne-française ayant perfectionné son français par six ans d'étude en France. Quant à la classe élémentaire, on y enseigne beaucoup plus de français que d'anglais; mais comme il est gênant de chanter ses propres louanges j'engagerais MM. les commissaires à venir eux-mêmes juger de l'efficacité de l'enseignement en ayant soin de se faire accompagner du correspondant du *Patriote*. Nous lui ferons bon accueil, car il n'est pas méchant, notre correspondant, pas du tout. Seulement, voilà: le français est à la mode dans les colonnes du *Patriote*. Notre correspondant suit le mouvement. Son imagination peu féconde ne lui suggère rien; mais il y a toujours l'école. Voyons! ne pourrait-on pas trouver quelque chose pour se donner un peu d'importance et se faire voir bon patriote? "La rumeur veut que le français soit enseigné en anglais dans notre école!" Voilà une jolie phrase, bien tournée, n'est-ce pas? Notre correspondant a mis sa plume au service de son pays. Son nom est désormais célèbre. Inclinons-nous sur son passage. — Après tout, j'ai peut-être tort de me moquer; chacun se sert des talents qu'il a, pas vrai?

Pour terminer, je conseillerais à notre correspondant de venir, pendant quelque temps, suivre les cours français qui se donnent (en français) à l'école de Montmartre. Il pourra encore apprendre quelque chose sur la clarté du style; car, il faut l'avouer, les phrases les plus élégantes de notre correspondant, sont quelquefois assez obscures. Le verbe est parfois si éloigné de son sujet que l'on croirait à un divorce. Est-ce que, par hasard, notre correspondant aurait appris son français en chinois? Allons, cher correspondant, qui que vous soyez, je vous engage à ne plus publier de cancans [illegible] forme de rumeurs, sur ce [illegible] presse fraternellement la main — A quand la prochaine rumeur?

VAWN, Sask.

— Mme C. Laliberté nous a quittés pour son charmant village de Vonda, en nous promettant bien cependant de revenir bientôt pour faire de jolies toilettes et vendre de jolis chapeaux. Personne ne doute de son habileté.

— Mme D. Gratton a fait présent à son mari d'un joli couple de jumeaux; c'est le deuxième cadeau de ce genre qu'elle lui fait. Nos félicitations à M. et Mme Gratton.

— Nous apprenons que Melle Marguerite Poulin enseigne au Lac Pelletier. Melle Poulin est une des nôtres, ancienne élève de l'école de St. Hippolyte, où ses parents demeurent.

— Un accident qui aurait pu avoir des suites graves est arrivé à M. J. Dun, qui achète le grain à la Sask. Co-operative Elevator Co. Il s'est fait prendre dans son engin et a reçu de douloureuses blessures à la tête; si son fils n'était arrivé à ce moment, il se serait probablement fait broyer à mort. Nous espérons cependant qu'il sera bientôt tout à fait remis, car son état ne semble pas dangereux.

— Notre hôtel est maintenant tenu par M. N. Boldue.

— Melle M. Louise Turenne est revenue prendre sa place au magasin chez M. Baillargeon, après une absence de deux mois.

— Je lis sur le journal que dans une paroisse canadienne-française le français est enseigné en anglais à l'école. On y jouit donc du même privilège que nous. Avis aux intéressés de s'occuper de savoir si ces choses existent réellement.

:o:

BEAUMONT, Alta.

La campagne en faveur du français trouve à Beaumont un bon appui. En effet plusieurs des nôtres ont exigé des formules françaises pour l'impôt sur le revenu au bureau de poste. Toujours comme d'habitude, on n'avait envoyé à ce bureau que des formules anglaises. Mais on a réclamé directement et nous attendons toujours. Quels sont les autres centres de l'Alberta qui, comme Beaumont, ont fait des réclamations auprès des autorités

— En visite chez la famille Blanchard dimanche, leur fils, Raoul, étudiant au collège des Jésuites et M. l'abbé Burrell.

— Melle Antoinette Girard, actuellement en repos à Morinville, doit revenir à Edmonton afin de subir une opération. Nos voeux de succès lui sont assurés.

— M. Ouellette, d'Edmonton, en visite chez M. le Curé.

Prince-Albert

— Dimanche dernier, une quête spéciale a été faite à la cathédrale, d'après les instructions de S. G. Mgr Prud'homme, au profit des populations de la Russie et de l'Europe Centrale. Elle a rapporté au-dessus de $100.00.

— M. François Côté, de Chicago, passe quelque temps dans sa famille. Notre jeune compatriote, qui s'occupe, là-bas, avec ses frères Paul et Henri, de la fabrication des "fuse plugs", est très satisfait de la marche de son entreprise. Il se propose d'établir prochainement une manufacture dans l'Est du Canada, pour couvrir le marché du pays et il aura en même temps des agences dans les principales villes de l'Ouest.

— De passage à Prince-Albert: Georges Morin, d'Ormeaux; J. A. Belair, de Shell River; W. A. Boucher, de Hoey.

:o:

En délégation à Régina

Une délégation représentative de l'association libérale de Prince-Albert est allée à Régina lundi, afin de demander au premier ministre Martin et au conseil exécutif une représentation pour le nord de la province dans le cabinet. Elle a réclamé la nomination de Charles McDonald, député de Prince-Albert, comme l'homme tout indiqué, en raison de la longueur de ses services à la Législature, de son habileté et de son dévouement.

Une autre requête a été présentée pour étendre les limites du district judiciaire de Prince-Albert de façon à y inclure une portion du district judiciaire de Battleford qui se trouve, du point de vue des affaires, rattaché plutôt à Prince-Albert qu'à Battleford.

La délégation comprenait: J. H. Lindsay, président de l'association libérale; John Ashby, secrétaire; J. B. Kernaghan, trésorier; le maire I. C. Davis, B. L. Clemons, W. R. McLeod, Dr. R. L. King, W. E. Gladstone, C. G. Simpson, A. J. Hanson, J. E. Lussier et L. Valade.

:o:

Grande vente de bêtes à cornes de race, le 13 avril

Une grande vente de bêtes à cornes de race pure aura lieu le 13 avril, aux marchés à bestiaux, sous les auspices de l'association des éleveurs de bêtes à cornes de la Saskatchewan. On y verra un grand nombre d'animaux de choix, quelques-uns venant du sud de la province. La ferme de Arm River, qui possède l'un des meilleurs troupeaux de Herefords de Saskatchewan, sera représentée par cinq taureaux et une vache; les fermes Wright, qui ont l'un des meilleurs troupeaux de Courtes-Cornes du Canada, offriront en vente quatre taureaux. Un autre éleveur envoie des animaux de Macoun, près d'Estevan, à proximité de la frontière du Dakota.

Les pedigrees de tous les animaux seront garantis par l'association des éleveurs de bêtes à cornes de la Saskatchewan.

Ceux qui ont assisté à la vente du même genre de l'année dernière n'ont pas oublié le grand succès qu'elle remporta. La vente de cette année sera organisée de manière à assurer la continuation du précédent. La direction compte sur la présence d'un grand nombre d'éleveurs et de fermiers du nord qui viendront acheter des taureaux. La majorité des animaux offerts en vente seront des Courtes-Cornes, mais les autres races y seront aussi représentées: Holsteins, Ayrshires, Herefords et Angus. Les acheteurs auront donc un grand choix. Ils pourront acheter soit comptant, soit à crédit en donnant la moitié ou même le quart comptant, par l'intermédiaire de la division des animaux du département de l'agriculture.

Ceux qui se proposent d'acheter à crédit doivent écrire dès maintenant au commissaire des animaux, à Régina, et faire avec lui les arrangements nécessaires.

:o:

"La Bonne Lecture"

Nous accusons réception avec plaisir des deux premiers numéros de la *Bonne Lecture*, nouvelle revue bi-mensuelle publiée à Sherbrooke par M. Gérard G. Codère. On y trouve un bon choix de lectures variées pour tous les membres de la famille, le tout présenté sous une forme attrayante. Prix de l'abonnement: $3.00 par année. Nos meilleurs voeux de succès à la *Bonne Lecture*.

:o:

Marché au grain de Prince-Albert

No. 1, 1.06; No. 2, 1.02; No. 3, 96; No. 5, 75.

:o:

Marché aux animaux de Winnipeg

Porcs, de choix, 11.00 à 11.25.
Brebis, bon choix, de 12.00 à 9.00.
Bouvillons, bons et de choix, 5.25 à 6.25.
Vaches de boucherie, 3.25 à 4.25.
Génisses, 5.00 à 6.25.

:o:

Marché aux grains de Winnipeg

Blé — Dur No. 1, 1.37 7-8; Nord No. 1, 1.37 5-8; Nord No. 2, 1.33 1-8; Nord No. 3, 1.25 5-8; No. 4, 1.18 1-8; No. 5, 1.07 1-8; No. 6, 97 1-8; fourrage, 92 5-8; voie, 1.37 5-8.

Avoine — No. 2 C.W., 47 5-8; No. 3 C.W., 42 5-8; fourrage extra No. 1, 43 1-8; fourrage No. 1, 41 5-8; fourrage No. 2, 38 5-8; rejetée, 36 5-8; voie, 47 5-8.

Orge — No. 3 C.W., 64 7-8; No. 4 C.W., 62 1-8; rejetée et fourrage, 56 3-8; voie, 64 7-8.

Lin — No. 1 N.W.C., 2.23 1-2; No. 2 C.W., 19 1-4; No. 3 C.W. et rejeté, 2.04 3-4.

Seigle — No. 2 C.W., 1.00 1-4.

HOWELL, Sask.

Mercredi, le 22 mars au soir, nous avons eu la bonne fortune d'assister à une conférence sur la production du lait et la manufacture du ciment, accompagnée de vues animées montrant ces sujets sous *différentes formes.*

Cette conférence était donnée par M. F. Kirk, représentant du département de l'agriculture du gouvernement provincial. Elle a été très instructive pour nos fermiers et intéressante pour tous, spécialement pour les enfants qui assistaient en grand nombre. Ensuite ce monsieur nous a entretenus pendant deux heures sur l'origine des mauvaises herbes et les sauterelles, les dégâts que font ces dernières et les pertes qu'en subissent nos fermiers chaque année.

Rien que pour les mauvaises herbes, il nous dit que les statistiques officielles montrent que les fermiers des trois provinces de l'Ouest paient chaque année des frais de transport sur des chars de graine de mauvaises herbes qui, s'ils étaient mis bout à bout, formeraient une longueur de quarante neuf milles! Ensuite il donna une bonne explication des meilleurs manières de se débarasser de ces fléaux et demanda à nos fermiers de faire tout en leur pouvoir pour aider à cette fin.

Montrant qu'il était plus que satisfait de voir la bonne volonté des gens de Howell à se rendre en si grand nombre, le conférencier les remercia sincèrement pour leur bonne attention et aussi d'être venus sur un avis aussi bref; car ce n'est que grâce à l'habileté de notre sympathique M. Aimé Masson et par l'entremise du téléphone que cette soirée a pu avoir lieu. Les affiches qui devaient l'annoncer avaient été envoyées par erreur à Meacham, et notre député, M. Nogan, qui avait demandé au gouvernement cette conférence, n'avait pas eu le temps de les renvoyer ici.

— La semaine dernière, notre curé a été absent quelques jours à l'évêché de Prince-Albert, pour remplir ses fonctions d'administrateur du diocèse.

— Vendredi M. l'abbé Hamel est arrivé parmi nous comme vicaire, pour aider dans sa tâche notre curé. Tous les paroissiens de Howell lui souhaitent la plus cordiale bienvenue, espérant qu'il se plaira parmi eux.

— M. Jos. Baril et ses deux filles, Rosanna et Emilia, sont de retour de voyage dans l'Est, en visite chez leurs parents depuis trois mois, ainsi que Melle Michel, institutrice de l'école de Buffer's Lake.

— Aujourd'hui nous est revenu de la Californie, après un an d'absence, M. Nap. Beaudoin, sa dame et son garçon, tous bien gras et bien portants.

— De passage ici le semaine dernière, M. l'abbé Soyer, curé de Vonda, et Mme Léopold Turcotte, de Dana, en visite chez M. Turcotte, agent de la station.

— *Nos distilleries ont été dérangées ces jours derniers.* Quatre de nos concitoyens ont versé chacun deux cents *piastres dans le coffret* provincial. Que les temps sont donc durs pour tout le monde!

— Notre soirée récréative annoncée pour le 26 a eu lieu hier, et malgré les mauvaises prophéties de quelques-uns, le succès a été des plus réjouissants. La salle était remplie, l'assistance gaie, la partie de cartes euchre-whist très animée et les paniers se sont tous vendus un prix très raisonnable. La petite comédie, "La Mère Michel et son chat," a été très amusante et bien rendue, par Mme A. Masson dans le rôle de la Mère Michel, Melle A. Hoscheit, dans celui de la Comtesse de la Grenouillère, M. J. A. Turcotte dans Lustucru, et le jeune C. Chaput dans Fariboles.

Une belle déclamation par C. Chaput, "La Victoire de Chateauguay," a aussi été très goûtée et a attiré de longs applaudissements.

Le prix pour la partie de whist a été gagné par Mme H. Radoux et celui de euchre par M. Geo. Pollock, — une bouteille de parfum et une cravate. Le résultat net de la soirée est de cent piastres et cinquante centins, consistant en douze tables de quatre à 50 cents chacune, $24.00; vingt paniers vendus à une moyenne de $3.80 chaque, $76.50. Joli total de $100.50.

Le titre de 'généreux" doit être offert à M. C. M. Lepage pour la plus forte contribution en argent pour la soirée.

Nos bonnes religieuses, pour lesquelles cette soirée a été organisée, offrent par la bouche de leur supérieure leurs plus sincères remerciements, aux organisateurs, acteurs et autres personnes qui ont contribué à ce beau succès, et promettent d'offrir à Dieu de nombreuses prières pour que ces coeurs généreux et dévoués soient amplement récompensés.

:o:

Le ballotage dans l'Ontario

TORONTO — Le gouvernement ontarien va présenter, dès cette session, un projet de ballottage pour les cas où plus de deux candidats briguent les suffrages des électeurs dans un même comté. On veut empêcher l'élection d'un candidat qui, tout en l'emportant sur chacun de ses compétiteurs, a cependant moins de vote qu'eux tous réunis.

Le projet de loi ministériel pourvoira à ce que, dans les comtés où seront plus de deux candidats, l'électeur puisse donner lieu à un second vote.

Ce n'est pas encore la représentation proportionelle, mais c'est un acheminement.

:o:

MONTREAL — A la suite d'une quinzaine de température printanière, une forte bordée de neige est tombée dans la nuit de vendredi à samedi.

OTTAWA — Près de dix pouces de neige — un record pour cette époque de l'année — sont tombés dans la capitale le 1er avril.

Une nouvelle formule de contrat est nécessaire

(suite et fin)

L'illusion dans les affaires est le plus grand mal de notre pays. Cette illusion est développée à un degré très aigu dans les transactions de terres; elle est la cause de déceptions souvent cruelles, amenant parfois des catastrophes irréparables. Qu'il arrive une crise comme celle que nous traversons en ce moment, et l'on peut lire dans les journaux à scandales une quantité de cas de malheureux infortunés qui mettent fin à leurs jours. Si vous prenez la liste de ces désespérés et y choisissez les noms d'acheteurs et de vendeurs de terres et que vous fassiez l'enquête de leur situation financière vous êtes amenés à admettre que la déception suivie d'une trop grande illusion dans leurs marchés à été la cause de leur triste détermination. Pourquoi s'obstiner à se rendre malheureux volontairement? Pourquoi apporter à un pays neuf des méthodes de pays anciens et vouloir adapter au premier le cadre qui sied au second, alors que l'un semble impénétrable dans ses mystères climatériques et que l'autre a l'expérience de nombreuses générations d'hommes?

N'allez pas croire que l'on gagne les batailles avec de l'imprévu et que si chacun a sa part de chance dans la réussite, il ne la doit pas en partie à sa plus ou moins grande circonspection. Cette part sera *d'autant plus généreuse que son* bénéficiaire y aura le moins compté. Acheteurs et vendeurs de terres livrent actuellement dans l'Ouest une rude bataille. Ils ont l'habitude de se considérer l'un et l'autre comme ennemi commun et quelle n'est pas leur surprise quand on leur prouve qu'il en est tout autrement. Tant qu'ils n'auront pas fait une entente *parfaite pour lutter avec ensemble* contre leur ennemi, qui est l'incertitude, ils s'exposeront aux déceptions les plus amères. Comme je *vous l'ai dit plus haut, nous n'avons* pas une idée juste de ce que vaut le pays et par conséquent de ce que valent les terres, puisque nos marchés, *pas plus que nos récoltes ne* sont assurés avant que nous ayons des demandes pour les premiers et de l'expérience pour les secondes. *Ce que nous savons c'est que* le temps est maitre de toute chose. Voila donc une certitude sur laquelle nous devons nous baser pour *déterminer la valeur de nos terres.* Cette valeur ne doit plus correspondre à un montant déterminé d'espèces et a un taux d'intérêt quelconque; *elle doit équivaloir à une somme* de travail fournie par le cultivateur dans un certain laps de temps. Comme, dans les pays neufs, il est essentiel que le débutant soit encouragé *par l'espoir du gain,* il est de l'avantage du vendeur de lui assurer, dès le début, un bénéfice non pas illusoire, mais bien réel; autrement, il risque de compromettre sa créance.

Bien des objections seront faites à ce nouveau modèle de contrat: vous savez déjà pourquoi les compagnies s'y opposeront, mais à celles-ci on peut forcer la main en refusant d'acheter leurs terres autrement que par cette nouvelle méthode. Peut-être qu'au bout de quelques années elles s'apercevraient de leur erreur de n'avoir pas voulu adopter le système nouveau et songeraient-elles à s'y conformer afin de ne pas perdre les chances de vente.

Les acquéreurs qui ont tout du spéculateur, c'est-à-dire qui achètent avec l'idée de tenter une chance de réussite *prochaine* et avec l'arrière-pensée de tout abandonner en cas d'insuccès, ceux-là aussi s'opposeront à mon modèle de contrat. Il peut se faire que beaucoup d'entre eux, aient, *dans dix ans, tout à* recommencer, tandis qu'ils verront leurs anciens camarades à la tête de terres déjà payées ou à peu près. D'où viendra cette différence de succès? Elle viendra de ce que le cultivateur-spéculateur aura basé ses bénéfices sur l'imprévu et que l'autre les aura garantis par des certitudes. Le premier souvent, à la veille de s'en aller parce que la récolte n'aura pas amorti sa dette autant qu'il l'entendait dans ses calculs, négligera ses travaux, surtout pour ne pas en faire bénéficier son vendeur, auquel il va, sans doute, remettre la terre. Il passera son temps à rôder au village pour s'enquérir si un tel ou un tel enlève les intérêts et une partie du capital à son acheteur, en raison de la mauvaise récolte ou du prix déficitaire. S'il a acheté d'une compagnie, il fera écrire par un homme d'affaires à cette compagnie et lui posera son petit ultimatum si elle ne veut pas céder à ses exigences; somme toute, il aura tout de la nervosité qui cause l'échec chez l'agriculteur.

Le second, qui verra chaque année sa dette s'amortir d'autant, s'établira avec des vues de permanence et plus il ira, plus il bénéficiera de son travail entendu.

Il y a plus d'avantages à vendre une terre à un tiers de la récolte pendant quinze ans, l'acheteur payant les taxes et toutes les dépenses, que de louer cette même terre, par périodes de trois ans, pendant quinze ans, le propriétaire s'acquittant des taxes. Certain dira; "Il n'y a que la différence des taxes et au bout de quinze ans la terre sera encore à moi." Erreur profonde. L'acheteur lui donnera, en meilleure culture, plus de profit qu'il n'en retirerait d'une terre abandonnée à des tenanciers par périodes de trois ans.

En prenant pour base, des paiements de demi-récolte, l'acheteur ayant les impôts à sa charge, une moyenne de dix années pour une terre en culture devrait, à mon avis, satisfaire tout contractant. Si le terrain est pierreux ou à déboiser, l'acheteur devra donner moins de récoltes. S'il y a des constructions, des améliorations, et plus celles-ci seront importantes, plus le vendeur devra exiger de l'acheteur. Le comptant devra nécessairement influer beaucoup sur le nombre de récoltes à donner.

Je ne vois rien qui puisse défendre à l'acquéreur d'un terre, sous cette forme de contrat, de revendre ses droits à une tierce personne et d'exiger, pour ce qui lui revient, soit du comptant, soit une part dans les récoltes à venir, après que les intérêts du premier acheteur auront été satisfaits.

PAYSAN.

:o:

OTTAWA — Le colonel Perry, commissaire de la gendarmerie à cheval du Canada, a démissionné après 42 ans de service actif. Son successeur ne sera pas nommé immédiatement. Le colonel Courtland Starnes, le sous-commissaire actuel, le remplacera temporairement.

:o:

Nouvel Esope

Un prince étranger, jeune et plein d'esprit, mais disgracié de la nature, se promenant dans un jardin public, entendit derrière lui quelqu'un qui disait à son voinsin: *Regarde donc, c'est un Esope;* se retournant aussitôt, il répondit: "Vous avez raison, car je fais parler les bêtes."

:o:

Le petit Robert aborde sa maman avec des airs mystérieux:

— Dis, maman, n'avais-tu pas recommandé à la servante de fermer toujours à clé le buffet de l'office?

— Pourquoi cette question?

— Je vais te dire, petite mère: hier soir, elle ne l'avait point fermée; alors, pour lui donner une leçon, j'ai mangé tous les gâteaux qui restaient.

:o:

Il en est du véritable amour comme de l'apparition des esprits; tous le monde en parle, mais peu de gens en ont vu.

La Rochefoucauld.

ON ECHANGERAIT pour auto Ford en bonne condition, 6 vaches laitières et 3 veaux d'un an actuellement placés à moitié. S'adresser à 1322, 2ème avenue ouest, Prince-Albert.

ON DEMANDE une institutrice bilingue, qualifiée pour la Saskatchewan, pour Cantal S. D. No. 1939, pour le 15 avril; salaire, $90.00 par mois calendrier; pour informations, s'adresser à R. Bériault, secrétaire, Alida, Sask. p.

A VENDRE — Le quart Sud-Est de la section 32, Canton 50, Rang 27, à l'Ouest du Second Méridien Principal. Des offres d'achat seront reçues par le soussigné pour la propriété précitée jusqu'au 30 avril 1922 inclusivement. Conditions comptant. Joseph Eldedge Morrier, administrateur de la succession de Victor Antoine Molosse. 5-8

NOUVEAU SIROP D'ERABLE — $3.00 le gallon à Prince-Albert, Casier X, Le Patriote.

A VENDRE — Garage et machineries complètes dans un centre canadien français. S'adresser au "Patriote de l'Ouest." 7-p.

ON DEMANDE à louer ferme, demi-section, avec ou sans roulant. F. Dubeau, Laflèche, Sask. 7-p.

A VENDRE — Un excellent étalon percheron, quatre ans, très doux, également plusieurs bons chevaux de travail bien domptés. S'adresser à Firmin Rémy, section 23-9-5, Laflèche, Sask. 7-p.

JEUNE HOMME marié désire un emploi à l'année dans une boucherie; sept ans d'expérience au comptoir; sait faire différentes sortes de travaux, saucisses, etc. S'adresser au *Patriote de l'Ouest.* 4-7

A VENDRE: Une machine à planer et à embouveter, propre à préparer n'importe quel bois de menuiserie; couteaux de 12 ou de 24 pouces selon le désir de l'acheteur; livrée immédiatement; conditions faciles. S'adresser au bureau du "Patriote." 2

ON DEMANDE — Une institutrice pour district Chapelle No. 2153; ouvrira le 1er avril jusqu'au 31 décembre. Salaire $90 par mois calendrier. Pour informations s'adresser à R. Bériault, secrétaire, Alida, Sask. 55-p

TERRE A VENDRE — A deux milles à l'ouest de Leask — future paroisse voisine de Marcelin — qui compte déjà 50 familles de langue française et où sera construite une église l'été prochain — on offre en vente 388 acres de terre, dont 125 acres de terre à foin, et le reste en bonne terre à blé, partie en prairie et partie en bois. Conditions de vente très faciles à tout fermier sérieux, désireux de s'établir dans un centre catholique, canadien-français. S'adresser à M. le curé Myre, Marcelin, Sask. 6-u.

ON DEMANDE une personne d'expérience pour faire pain et pâtisserie dans une maison de pension, place permanente pour personne sérieuse. S'adresser: casier postal 50, Laflèche, Sask. 6 p.

QUART DE SECTION A VENDRE. —Terre à foin et à bois, située à 14 milles au nord de Prince-Albert; conditions faciles. S'adresser au *Patriote.*